

LE VENT DES BANGELS

22 juin 2019 : Etienne Passebois nous a quittés

Avril-Juin 2019

N°122

Prix de vente au
numéro : 6,50 euros

VIVRE DES CÉVENNES
AU MONT-LOZÈRE

PONT DE MONTVERT -
SUD MONT LOZERE
VENTALON EN CEVENNES

Edito ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Menaces sur le monde rural : suite !

Brise municipale ● ● ● ● ● ●
Philippe Szymanski, un homme de terrain

Œil du cyclone ● ● ● ● ● ●
Deux enfants célèbres de Runes

Aura Rossa ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Encontrada amb las fadas d'aur

Ah Lisez ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Le Lambeau - Philippe Lançon



**Josse, un forestier
pas comme les
autres**

Bise-Art, Blizart

Crédit photos

p. 6 - 8 :
Nadine Kirschleger

p. 9 - 13 :
Simone Cros-Allier

p. 14 - 17 :
Eric Tamisier

p. 18 - 23 :
Bernard Pantel

p. 24 - 25 :
Alain Pantel

p. 26 :
Etienne Passebois

p. 40 - 42 :
Josette Pimont

p. 44 :
Claire-Lise Chapelle

Sommaire

p. 3 - Edito
Menaces sur le monde rural : suite !

p. 5 - Brise municipale
Philippe Szymanski, un homme de terrain

p. 9 - Dans l'œil du cyclone
Deux enfants célèbres de Runes

p. 14 - Bise-Art, Blizart
Josse, un forestier pas comme les autres

p. 18 - L'air de rien
Dans la gueule du loup

p. 24 - Aura Rossa
Encontrada amb las fadas d'aur

p. 26 - Ah Lisez
Le Lambeau - Philippe Lançon

p. 27 - Tempête de délibérations

p. 40 - En coup de vent
Droit de souvenir
Guerre 1914-18/2018 (100 ans)

Etienne



Directeur de publication

Alain Ventura

Comité de rédaction :

Christophe Blangero, Pierrette Coudert, Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier, Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet, Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel Mathieu, Marie-Claude et Christian Mestre, Etienne Passebois, Éric Tamisier, Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel, Nadine Kirschleger, Pierre Emmanuel Dautry, Michel Riou, Odile Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page

Marie Debierre / Magali Martinez
leventdesbancels@gmail.com
www.cevennes-mont-lozere.fr

Imprimerie :

IMPRIMERIE DES 4
48 100 Marvejols

Abonnement

Cette revue est distribuée gratuitement aux administrés de Ventalon en Cévennes ainsi qu'aux résidents permanents de Pont de Montvert Sud Mont Lozère à leur domicile. Pour un envoi à une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :

6,50 euros/n°

Abonnement à l'année

(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :

30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :

« Mairie de Ventalon en Cévennes »,
et adressés à Mairie, le Géripon,
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626

Dépôt légal : à parution



●●● Lors de l'édito du n° 118, je pensais, bien naïvement, qu'il n'y aurait pas lieu de réutiliser ce titre. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Le spectre des suppressions d'infrastructures dans les petites communes a encore frappé ! Cette fois, c'est une nouvelle loi, scélérate, non, ce n'est pas là son nom, elle s'appelle la loi BLANQUER (prononcer « Blanquère » si vous ne voulez pas avoir l'air trop plouc), et elle porte sur l'école (maternelle et primaire). Elle a plusieurs caractéristiques plus ou moins acceptables.

La première, c'est l'obligation scolaire à trois ans au lieu de six jusqu'à maintenant. Personnellement j'ai toujours considéré que dans le système scolaire français, l'école maternelle était le meilleur élément, en partie du fait de son caractère non-obligatoire.

Je m'explique : elle permettait à l'enfant de moins de six ans d'aborder l'école sans y être obligé, et cette liberté était de nature à lui en donner une image moins contraignante, car une bonne partie du problème est là : les enfants en échec scolaire ont une représentation de l'école comme quelque chose de subi, obligatoire donc pénible, répressif, et ils refusent en bloc l'institution, n'ayant pas la dose de résignation nécessaire pour entrer dans le système. C'est l'école maternelle qui pouvait le mieux leur faire aborder la scolarité avec sérénité, en arrivant au C.P. les enfants avaient de bons souvenirs d'école, et d'autant plus de chances d'en retenir des éléments positifs.

Mais cela, je le reconnais, est tout à fait subjectif, personnel et contestable, et certains voient dans l'obligation scolaire à trois ans une égalisation des chances de réussite scolaire, ils ont peut être raison, même si la très grande majorité des enfants fréquentait déjà l'école maternelle. Le fait que je déplore cette obligation n'en fait pas à mes yeux quelque chose de catastrophique ni inacceptable.

Par contre... il y a le reste. D'abord on voit se profiler l'envoi des CM2 au collège, renforçant ainsi les effectifs des petits collèges jugés trop peu fréquentés - je sais que la disparition de celui du Collet a été envisagée depuis pas mal de temps, et, sinon, son renforcement. La conséquence pour nous est que nos effectifs, souvent sur le fil du rasoir, vont diminuer et nous faire perdre une classe. Or, si les écoles à deux classes sont solides, celles à classe unique sont excessivement fragiles, on en a vu beaucoup qui fermaient à cause de l'inadaptation d'enseignants à cette pédagogie très particulière. Christian Rameau, notre directeur actuel, - à qui je rends hommage en passant - se verrait seul à la tête d'une quinzaine d'enfants de 3 à 9 ans à la rentrée, conditions de travail beaucoup moins bonnes qu'actuellement. S'il venait à « craquer », la valse de remplaçants plus ou moins adaptés découragerait élèves et parents, ces derniers inscrieraient leurs enfants plus loin, mais en pensant y trouver de meilleurs résultats scolaires potentiels.

Ce serait la fin de cette école pour laquelle nous nous sommes tellement battus depuis quarante bonnes années.

Il y a pire... On voit le projet qu'à terme, une fois les petites écoles fermées, elles soient remplacées par des regroupements... dans les collèges ! Plus de directions d'écoles, plus de compétence école pour les communes trop petites. Fini, tout ça ! Et des enseignants moins bien formés, surtout pour les maternelles (n'ignorons pas qu'actuellement la formation des professeurs des écoles est rigoureusement la même pour celles et ceux qui se destinent à la maternelle que pour le primaire).

Que d'économies en perspective ! Et quelle terrible baisse de la qualité de l'enseignement ! Et quel manque d'avenir pour les petites communes privées de leur école communale, et quel doublement de temps de transport scolaire pour les enfants, et quelle perte d'attractivité pour les candidats à l'installation à qui nous proposons une école et une crèche !

Hou, hou, fait le chat-huant, et nous avec ! À bas la loi Blanquer !

Quand nous avons appris ça, nous sommes allés à une manif à Mende (le 19 mars dernier), mais le sujet a été bien peu traité au niveau des prises de paroles par les syndicats organisateurs, il y avait bien peu d'élus municipaux, pas énormément de parents d'élèves...

Cela ne nous a pas démobilisés pour autant, mais ce qui est certain, c'est que si nous ne nous battons pas, c'est cet avenir-là qui nous attend... Des communes sans école, sans enfants, sans... sans avenir, c'est certain, et sans quoi encore ? Des campagnes sans communes, sans habitants ? Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Ce que nous sommes prêts à accepter ?

Je sais, la population active rurale a autre chose à faire qu'à contester, militer, mais si elle ne le fait pas, c'est elle-même qui va disparaître, et au vu de ce que nous avons vécu ces quarante dernières années et plus, je trouve que c'est vraiment dommage.

Cela dit, notre commune, comme celle de MOLEZON avant nous, a pris une délibération contre cette loi, sous la forme d'une motion fort instructive. Certes, on s'en réjouit, mais on peut craindre que ça ne soit pas suffisant...

Alors... je le redis, comme ça s'est dit il y a cinquante-et-un ans, en tant que vieux soixante-huitard, (soixante-huit tard ?) : soyons réalistes, demandons l'impossible ! Et continuons le combat !



Jacques Hugon

●●● **Nadine Kirschleger – En préparant ton dossier retraite, j’ai retrouvé la lettre de candidature que tu avais envoyée à la mairie de Saint Frézal en 1985... Tu y expliquais être installé depuis 5 ans sur la commune. Raconte-moi ton parcours et comment tout cela a commencé. Tu fais souvent référence à tes origines polonaises, mais comment un polonais s’est-il enraciné au cœur des Cévennes ?**

Philippe Szymanski – Avec ma copine et un couple d’amis, on voulait s’installer dans les Cévennes ; des copines à nous parlaient de leur location à Penens (maison Hugon) et nous avons sauté sur l’occasion pour venir nous y installer. Et mon frère avait déjà acheté une maison à Conches donc je connaissais les lieux. J’avais 23 ans. Je suis né à Saint-Denis (dans le 93 !). On voulait vivre à la campagne, on était insouciant, on est parti sans rien. J’ai connu la Lozère en 1974. Nous sommes arrivés le 1er mai 1980. Il a d’ailleurs plu des trombes d’eau du 1er au 31 mai !! Mon père était polonais et ma mère française. Moi je suis français et je suis allé en Pologne en 1969 pour la première fois. J’ai encore un peu de famille là-bas. Mon père a quitté la Pologne en 1928 et il est venu s’installer dans le Nord de la France comme ouvrier agricole puis il est venu à Saint Denis comme ses frères. Il y a trouvé du travail à l’usine. Ma mère était mère au foyer avec 4 garçons. On était 4 frères et bientôt 4 à la retraite ! Pendant 5 ans, j’ai fait un peu d’apiculture, j’ai travaillé comme plombier chez Jean-Claude LIEBER. En 1985 j’ai candidaté à la mairie comme ouvrier occasionnel car je n’avais pas un temps plein chez M. LIEBER, il fallait compléter. La mairie m’appelait en cas de besoin. C’était vraiment occasionnel. Je faisais une centaine d’heures annuelles pour la mairie, puis je suis passé à ¼ temps, mi-temps et ¾ temps. Le 1er juin 1989, j’ai été titula-

risé dans la fonction publique territoriale. Cela fait 30 ans que je travaille à la mairie de Saint Frézal de Ventalon !!

N. K. Tu as exercé les missions d’agent technique communal polyvalent : entretien des routes, des captages d’eau, débroussaillage, entretien des bâtiments communaux, services divers à la population... Quelles étaient tes missions préférées ?



P. S. J’aime bien tout faire ! C’est la variété qui est intéressante. J’ai déjà fait 3 métiers différents dans la même journée : plombier, électricien, élagueur... L’eau et les routes sont les 2 domaines les plus critiques et les plus importants à gérer. On a 45 km de routes communales sur la partie Saint Frézal, 8 bassins AEP, 16 captages, l’école à entretenir... Et depuis 2016, on a la partie Saint Andéol en plus ! On met ¾ d’heure pour aller d’un point de la commune à l’autre, c’est comme si on allait à Alès. On a participé à des gros projets : on a fait tous les alentours en pierre de la salle

communale avec Alain VENTURA. On faisait de la construction et pas uniquement de l’entretien, c’était souvent du travail de longue haleine. On a nettoyé aussi les terrains de l’Ayrolle pour la construction du lotissement : 1 mois de travail à deux à tronçonner, élaguer, brûler. Il n’y avait pas les Contrats Verts à l’époque. Parmi mes meilleurs souvenirs, je retiens que quand on est arrivé à Saint Frézal de Ventalon, l’ambiance était très festive. On avait 23 ans, on dansait tous les soirs ! Les fêtes de Saint Frézal de Ventalon étaient mémorables, début juillet. Elles avaient lieu au Géripon au début. J’ai assisté à la première fête de Saint Frézal en 1977. Elle avait eu lieu à l’ancienne gare. Et en 1986, on a eu 1,20 mètre de neige à Penens Haut. On a été bloqué presque un mois. On était peu nombreux dans le hameau à l’époque. Mais on a manqué de rien.

N. K. Et ton pire souvenir... ?

P. S. Après le décès de ma femme, en 2002, la période a été difficile et je tiens à remercier encore aujourd’hui les personnes qui nous ont soutenu directement et indirectement mes enfants et moi-même. Le décès de Jean-Claude LIEBER m’a aussi beaucoup marqué, en 2014. On s’entendait très bien.

N. K. Que penses-tu de l’évolution de ton métier d’agent technique au fil des années ? L’évolution des matériels, des véhicules et des missions que l’on a pu te demander de faire...

P. S. On faisait le mortier et le béton à la main. C’était beaucoup plus physique avant. Les sacs de ciment faisaient 50 kg, on portait tout à la main. Au niveau des véhicules, au début on utilisait nos véhicules personnels puis on a eu une 4L fourgonnette. À



l'époque le déneigement était fait par Francis ROUVIERE. La commune gravillonnait la route avec les moyens du bord : on transportait le gravier dans la 504 camionnette et je pelletais du matin au soir dans le froid... Le talkie-walkie et le téléphone portable ont aussi changé nos façons de travailler. On est joignable plus facilement, on communique mieux. Puis on a eu le Venieri (tractopelle) en 2009. Cela nous a changé la vie pour beaucoup de missions !

N. K. Au cours de ta longue carrière, tu as travaillé avec beaucoup d'élus et de collègues. On aimerait en savoir un peu plus sur les liens tissés (ou pas !) avec eux.

P. S. On a toujours été assez autonome dans notre travail. Il fallait que le travail soit fait et il fallait gérer l'urgence et cela à n'importe quelle heure. Avec Jean-Claude LIEBER, on faisait des plans de travail avec les urgences. Mais parfois d'autres urgences venaient se greffer au milieu ! Je retiens la grande efficacité d'Étienne Passibois au niveau administratif, mais j'ai bien travaillé avec tous les Maires. Il n'y a jamais eu de soucis.

Au niveau de mes collègues, après Alain VENTURA, j'ai travaillé avec Philippe JULIEN puis Philippe ABEILLON et maintenant Mickaël GUITTARD. Et le personnel administratif : Christiane MARTIN, Christian FOUQUART, puis Chrystelle, Sandra, Lucie, toi... et je tiens à vous féliciter pour votre efficacité.

N. K. J'ai pu constater lors de ces années passées à la mairie avec toi que tu avais un rapport privilégié avec les habitants de Saint Frézal de Ventalon que tu connais très bien. La population de la commune est variée : hameaux dispersés, résidents permanents, résidents secondaires, jeunes, moins jeunes, avec des pics de population l'été. Quelles en étaient les conséquences pour ton travail ? Et quelle évolution as-tu constatée au fil des ans ?

P. S. Il y a 30 ans on était moins nombreux. Il y avait moins de résidences secondaires. Beaucoup de gens sont arrivés après 1990. Les habitants sont respectueux des agents communaux, ils ne nous dérangent pas pour rien.

N. K. Tu formais un duo mythique avec Mickaël GUITTARD... Quels conseils souhaites-tu donner à Mickaël qui reprend le flambeau ?

P. S. Le plus important est de savoir quels sont les travaux à gérer en premier. Tenir compte des éléments extérieurs (pluie, neige, chaleur), prévoir d'avance son travail. Garder le travail d'intérieur pour les jours de pluie. Il devra hiérarchiser les priorités. Ne rien oublier, selon les périodes (débroussaillage au printemps, nettoyage des bassins, vidange des fosses septiques, préparer le déneigement, etc). L'expérience aide à savoir anticiper pour ne pas être pris de court. Mais Mickaël travaille déjà avec moi depuis 3 ans. Et Philippe ABEILLON connaît aussi très bien Saint Frézal.

N. K. J'ai déjà eu l'occasion de croiser tes grands enfants et... tes petits-enfants. Aucun d'eux n'a pour l'instant marché sur tes traces d'agent technique ! Peux-tu nous en dire un peu plus sur leur parcours ?

P. S. J'ai une fille et un garçon. Ils ont été tous les deux à l'école de St





N. K. Je sais que tu es un joueur émérite de badminton. Peux-tu me dire comment tu as découvert ce sport et ce qu'il t'apporte ?

P. S. Mon frère a un terrain de badminton à Conches, on y joue de temps en temps quand il fait beau. Et je me suis inscrit au club du Collet de Dèze et c'est bien sympa. On joue tous les jeudis soirs. J'aime bien tous les sports de raquette. C'est physique. J'ai aussi fait du tennis, du volley et du foot à St Privat de Vallongue.

N. K. Qu'as-tu prévu pour occuper ta nouvelle vie de retraité ? Souhaites-tu rester à Ventalon en Cévennes ? Et j'espère que tu passeras nous voir de temps en temps à la mairie !

P. S. Je n'ai rien prévu ! Je verrai au fur et à mesure. J'aime bien Pénens Haut. Beaucoup de gens me disent que je vais m'ennuyer. Mais ce sont toujours des gens qui travaillent !! Les retraités ne le disent pas. On ne s'ennuie pas à Ventalon en Cévennes. On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. Et bien sûr c'est avec un grand plaisir que je passerai vous voir travailler !



Frézal. Ils y couraient, car ils se régalaient dans cette école, comme tous les enfants ! Ils ont continué leurs études à Mende. Ma fille a aujourd'hui 34 ans et mon fils 30 ans. Élodie est déléguée à la tutelle à Bagnols-sur-Cèze dans une association et Wladimir travaille actuellement à l'auberge des Cévennes au Pont de Montvert. Et j'ai une petite-fille de 7 ans.

N. K. Ta saison préférée à Ventalon en Cévennes ?

P. S. Au début c'était l'automne et

maintenant c'est le printemps ! Il y a moins de champignons maintenant en automne qu'à l'époque...

N. K. Toi qui connais la commune par cœur, quel est le plus beau coin de la commune ?

P. S. Ah, j'aime beaucoup Pénens Haut, pour la vue et l'ensoleillement !! Il y a aussi l'Espinas. Et plus largement en Lozère, j'adore le Mont-Lozère comme Christian FOUQUART ! Surtout quand les genêts sont en fleurs et que les alouettes chantent !

**Propos recueillis par
Nadine Kirschleger**



Deux enfants célèbres de Runes

Runes a son chaos granitique, sa cascade et sa mystérieuse inscription. Le village peut aussi se flatter d'avoir vu deux de ses enfants accéder au plus haut niveau. Instruits dans des écoles religieuses qui allaient leur ouvrir la voie, ils tutoyèrent l'élite : l'un au travers du droit et l'autre par le biais de la théologie et de l'Église. Au final, deux itinéraires distincts : celui de Paulin DAUDÉ, avocat reconnu et politicien dans l'âme, et celui de Placide Louis CHAPELLE ecclésiastique en terre de mission aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Paulin DAUDÉ (1862-1928)



Photo de Paulin DAUDÉ
site de l'Assemblée nationale

Né à Runes dans une ferme relativement importante, Paulin DAUDÉ est issu d'une famille tournée vers la politique et les affaires publiques. Déjà un DAUDÉ avait été élu député sous le IIe République, en 1848. Quant au père de Paulin, il fut maire de Fraissinet-de-Lozère durant pas moins de 37 ans, recueillant les suffrages des protestants et des catholiques. Le garçon étudia chez les jésuites à Saint-Affrique (Aveyron) puis à Paris à l'École de droit. Il devint avocat et fit des débuts remarquables ; mais très vite le goût de la politique allait changer le cours de sa vie. À cette passion qui révéla chez lui un incontestable talent s'ajouta en 1889 celle du journalisme. Ainsi, il fut à l'origine de la Croix de la Lozère dont le titre s'émancipa rapidement de l'organe de presse nationale. L'initiative fut menée de concert avec l'abbé Félix REMIZE, cheville ouvrière de l'hebdomadaire dans la durée. DAUDÉ était un homme de droite, libéral, conservateur, parfaitement représentatif de cette tradition lozérienne qui s'inscrivait dans un catholicisme de combat.

La personnalité la plus influente du département

Élu à l'Assemblée nationale pour la première fois en 1898, Paulin DAUDE remercie chaleureusement ses électeurs : « Paysans mes amis, je vous connais sais vos besoins [...] J'ai compris que pour vous [...] trois choses sont sacrées : votre Dieu, votre famille, votre terre. » Trois principes le guident : « Respect à la religion, respect à la famille, respect à la propriété. » Réélu en 1902, il triomphe d'Ernest MALAFOSSE à l'issue d'une bataille bien orchestrée, destinée à abattre l'adversaire par tous les moyens. Le candidat préfectoral sera combattu sans relâche, accueilli partout par des quolibets, traité de « rouge » et surtout de franc-maçon, ce qu'il réfute. Il subit l'injure suprême : honoré de l'étiquette de « bouc » à chacun de ses déplacements ! Qu'est-ce à dire ? Cet animal répugnant, malfélique, démoniaque, autant dire de la pire espèce, désigne ici à cette époque



Dessin de Maurice DULAC,
Le Monde moderne, 1898

Quand l'expression « mauvaise presse » prend ici tout son sens

La Dépêche et le Moniteur, journaux anticléricaux, sont condamnés par l'Évêché et leur lecture interdite aux paroissiens. Voici le récit d'un habitant de Ribennes : « Un jour, en rentrant du catéchisme, le petit m'a dit : « Je ne ferai pas ma première communion parce que M. l'abbé m'a dit que vous receviez le mauvais journal le Moniteur. « Je suis descendu chez

GOUNY pour voir ce que me disait l'enfant de GOUNY. Il m'a répété exactement ce que m'avait dit mon enfant. J'ai dit alors à GOUNY : cela ne va pas. Nous avons fait mettre ce fait dans les journaux. » Réaction du prêtre : « Je vais lui faire faire sa première communion tout de même mais vous me signerez un papier [il s'agit d'une rétractation]. » Chaque curé dispose d'un éventail de moyens d'action efficaces. Ainsi les femmes sont invitées à jouer de leur influence auprès de leur mari ou de leurs fils ; il peut arriver aussi que soit brandie la menace du refus d'un sacrement ou du devoir pascal. Ainsi, une plainte parvient au préfet, venue de la commune d'Auroux : « Nous autres pauvres républicains qui envoyons nos enfants à l'école laïque, nous n'avons pas pu accomplir notre devoir pascal, nos prêtres nous refusent l'absolution. »

Paulin DAUDÉ, un politicien dans l'âme

« La personnalité la plus marquante du département, la plus discutée, la plus populaire, la plus admirée, la plus haïe [...] aujourd'hui presque oubliée. » Au XXe siècle, un nouveau type d'élu apparaît : le monde change, les cam-

pagnes politiques aussi. La popularité est entretenue dans la durée, sur les champs de foire, dans les cafés et maison par maison. Le candidat DAUDÉ est décrit comme « un chef de guerre, un meneur d'hommes qui a su séduire les paysans, les blouses bleues. » « C'est l'homme qu'il nous faut. » entend-on. « Le Lozérien se reconnaît en lui, dans son intelligence pratique, sa bonhomie, son bon sens, sa vivacité d'esprit. » Avec lui une campagne débute en janvier quand les élections sont fixées en mai. Il va sillonner l'arrondissement : 786 villages ou hameaux, tous visités. Un mot pour chacun : « Comment va le petit ? ... Ah, mais je te connais ! » Sa mémoire est extraordinaire, les mots de patois le rapprochent des villageois. L'argent joue son rôle et c'est vrai pour tous les candidats. « Il m'a donné une tabatière » dit quelqu'un, une pièce est glissée au creux de la main d'un enfant. Les cafés sont très fréquentés et l'on y boit aux frais du postulant, y compris le jour de l'élection. On mange et on boit aussi chez l'électeur. Le temps ne compte pas ! Ainsi Maître ALMÉRAS notaire à Villefort raconte : « Paulin DAUDÉ vint pour coucher une nuit à l'auberge de Cubières : il y resta deux mois ! »

*

Paulin DAUDÉ fut un travailleur infatigable, un élu au service de son parti, de sa religion et de la population dont il était le représentant. C'est un homme de dossiers qui multiplie les interventions et les démarches à Paris. Et les lettres que lui envoient les Lozériens ne restent jamais sans réponse. Élu maire de Mende en 1919 il se distingua en améliorant la situation des employés communaux, en rénovant les installations électriques ou en participant à l'embellissement de la ville. Sa plus grande satisfaction fut de voir son département ancré durablement à droite : en 1906 le palmarès était éloquent : 2 sénateurs sur 2, 2 députés sur 3, 18 conseillers généraux sur 24.



Carte postale du Sénat
Creative Commons

●●● M o n s e i g n e u r
CHAPELLE de Runes,
ecclésiastique éminent :
homme d'Église et
grand voyageur (1842-
1905)



Portrait site
www.findagrave.com



Monseigneur Louis Placide CHAPELLE, alors évêque de Santa Fe, debout, à côté de l'archevêque de Santa Fe Jean-Baptiste SALPOINTE, 1891 (Wikipedia)

Placide Louis CHAPELLE est né à Runes en 1842 au sein d'une famille aisée. Il quitte son village à 14 ans et étudie à Mende puis en Belgique chez les picpuciens¹. Il a 17 ans quand son oncle Antoine, secrétaire à l'Évêché puis chanoine honoraire, l'emmène en Haïti et aux États-Unis où il entre au séminaire de Boston. Moins de dix ans plus tard, le voilà docteur en théologie de la ville. Ordonné prêtre en 1865, il officie d'abord à Baltimore dans le Maryland. Une mission au Vatican lui donnera l'occasion d'un détour par Runes avant de rejoindre l'Amérique. En 1872, il devient curé de la grande paroisse de Saint-Mathieu dans la capitale. Là, lors de l'inauguration de la première université catholique de Washington, il n'hésite pas à convier le président des États-Unis, Grover

CLEVELAND, qui viendra entouré de ses ministres. Malheureusement la pluie s'invite à la cérémonie : un déluge tel que l'on en oublie la bénédiction de l'emplacement où s'élèvera la chapelle de l'Université ! En 1891, CHAPELLE accède à la robe violette : évêque de Santa Fe (Nouveau Mexique) il renoue avec le rôle de missionnaire déjà tenu dans le passé auprès des tribus indiennes et des immigrants venus d'Europe. À l'aise avec les langues européennes, il s'exprime en espagnol, s'aidant du latin, de l'italien et surtout du patois provençal. Mais bientôt une inquiétude se fait jour : on manque ici de prêtres de qualité. Alors, il s'embarque pour la Lozère où le nord du département est riche en vocations. Et ici même, à Runes ou à La Brousse, chaque fa-

mille aspire à offrir à l'Église un prêtre ou une religieuse. Monseigneur CHAPELLE arrive donc à Mende en 1893. Il y multiplie les rencontres et les conférences et aussi les articles dans la Semaine religieuse. Il repartira pour le Nouveau Monde avec six jeunes abbés. En 1897, il franchira une étape supérieure : désormais archevêque, il exercera son ministère d'abord à Santa Fe pendant 4 ans (1894-1897) avant de rejoindre la Nouvelle-Orléans en Louisiane où il sera le premier à porter ce titre. Nous sommes là sur cette terre colonisée par les Français, dont CAVELIER DE LA SALLE en 1682 qui lui donna son nom, et qui fut vendue aux États-Unis en 1803 par Napoléon. L'activité de Monseigneur CHAPELLE ne faiblit pas, prenant un tour largement diplomatique.

(1) Les picpuciens sont les membres de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie, créée en 1792. A partir de 1805, la maison-mère se fixe rue de Picpus à Paris. La Congrégation est alors communément appelée Congrégation de Picpus.

Délégué apostolique à Cuba et à Porto-Rico, il effectua de longs voyages en Asie, à Manille, puis séjourna à Rome avant de retourner à Cuba. Et c'est en 1901, au tout début du XX^{ème} siècle, qu'il devint assistant au trône pontifical. Deux ans plus tard, il promulgue à Cuba le bref apostolique². Au bout de quelques années les frères des Ecoles chrétiennes viendront s'y installer. Monseigneur CHAPPELLE aurait pu devenir cardinal si la fièvre jaune ne l'avait emporté en 1905 à la Nouvelle Orléans à l'âge de 63 ans. Ainsi s'achevait une carrière religieuse et diplomatique remarquable. Déployant une énergie impressionnante, il fut un serviteur zélé de l'Église dans cette Amérique du Nord considérée comme une terre de mission. Un demi-siècle après sa disparition, la Louisiane lui rendra hommage en donnant son nom à une école secondaire de filles : Archbishop Chapelle High School.

Est-il demeuré dans la mémoire de ce village qui marque ici la limite entre le nord catholique et le sud protestant ? Nous proposons ici quelques chiffres qui éclairent d'un certain regard la commune de Fraissinet dont Runes fait partie. Village entièrement catholique, Runes était, selon l'Etat des paroisses de 1845, peuplé de 197 habitants dont un seul protestant. Il se distinguait ainsi de ses voisins : à Fraissinet les deux religions s'équilibraient, à La Brousse la répartition devait être assez semblable tandis que Finialettes ne comportait que des protestants. Ajoutons que la commune du Pont-de-Montvert compte alors 1 215 protestants et seulement 63 catholiques qui résident au bourg sauf deux vivant à Bellecoste. Si l'on consulte le recensement officiel de la population française en 1851, on relève 182 habitants à Runes, 186 à La Brousse, 158 à Fraissinet, 77 à Finialettes, 34 à Raouloules et 58 au Viala.

(2) Lettre émanant du Pape ou de la Pénitencerie (1er des 3 tribunaux de la Curie romaine).



La cathédrale Saint-Louis à la Nouvelle-Orléans
site internet travel.syjic.com

Et pour terminer, des témoignages

Les belles maisons anciennes de Runes ne doivent pas faire oublier une autre réalité : celle d'un passé où ce village abritait une population nombreuse, trop nombreuse. À la fin du XIX^{ème} siècle ou au début du XX^{ème}, des enfants venaient mendier ou quêter, comme on veut, au Pont-de-Montvert, notamment au 1er de l'An. Et il fut un temps où le nombre d'élèves était si élevé qu'il arriva qu'on n'accueille à l'école qu'une partie des élèves le matin, les autres étant renvoyés chez eux... et invités à revenir l'après-midi. Ceci nous fut raconté par Louis CHAPPELLE, ancien secrétaire de mairie de la commune du Pont-de-Montvert. Plus tard, en 2005, au cours d'une conversation, Mme PANTEL venue avec son mari fêter le baptême de l'une de leurs petites-filles évoquait ces familles nombreuses, pléthoriques. Et de citer une femme qui avait élevé 17 enfants !

Sources

Lozériens connus ou à connaître, Patrick CABANEL, Privat BUFFIÈRE, Félix REMIZE, sous la direction de Félix BUFFIÈRE, 1992.

Les maîtres de granit, Yves POURCHER, éd. Olivier ORBAN 1988 (réédité par TALLANDIER en 2017).

■
Simone Cros-Allier

maigres. Ces derniers ne nécessitent pas d'investissement mécanique ou de fertilisant, mais demande une présence permanente du berger pour la garde du troupeau, en été deux fois par jour et à l'automne toute la journée.

Commencer par 2003, année violente de sécheresse difficile à passer pour une installation, n'était pas de bon augure. Nous espérions être tranquilles pour des années, mais les sécheresses répétitives, dont celle de 2011, m'ont fait vendre les brebis laitières, remplacées par des brebis à viande, placées elles, en été en estive en Lozère à l'Hôpital, et planter des vignes à raisin de table sur trois hectares.

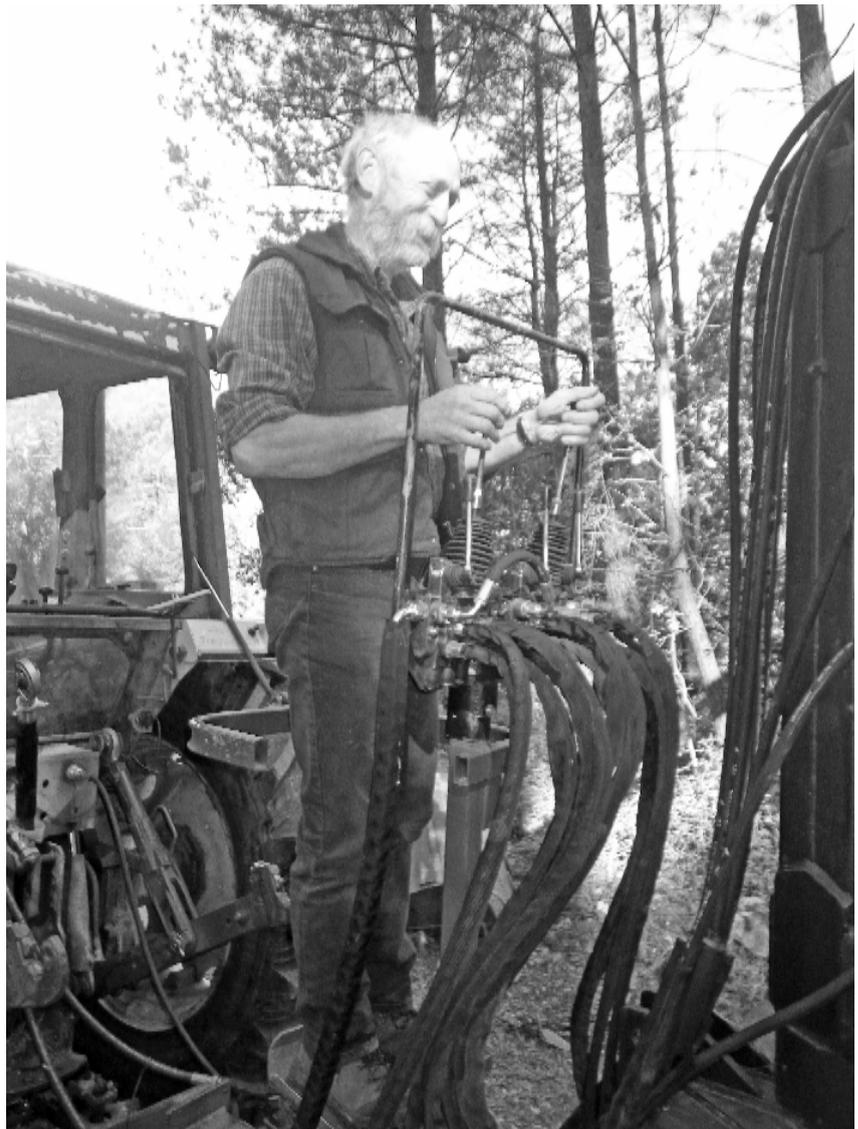
La sécheresse de 2015 m'a fait définitivement abandonner l'élevage ovin. J'ai aussi cédé la vigne à un jeune agriculteur en première installation et me suis tourné à nouveau vers la forêt.

E.T. - Les ovins présents dans votre vie pendant 27 ans ne vous manquent pas trop ?

J.L. - Pas vraiment car je garde, avec un collègue, des brebis trois mois et demi en été, en fait un troupeau collectif de 1000 à 1200 bêtes selon les années, et cela en Lozère.

E.T. - Et la forêt maintenant ?

J.L. - J'étais débarrassé des animaux et avais un pécule à investir et, connaissant la Lozère depuis l'âge de 17 ans, ma femme autant que moi étions très attirés par ce département. Une année de recherche m'a amené en 2016 à acheter, par la SAFER, soixante hectares situés sur le Collet de Dèze et Ventalon en Cévennes pour 140.000 €, puis j'ai acquis, suite à une autre proposition de cet organisme, 80 hectares supplémentaires imbriqués dans mon achat précédent pour la même somme, que nous avons dû emprunter.



E.T. - Eh bien, ça en fait des pentes!... quelle drôle d'idée!?

J.L. - Aucun de nos quatre enfants ne s'intéresse à l'agriculture ni à la forêt. Cette forêt n'ayant un rapport que si l'on s'y investit personnellement, le jour où je ne pourrai plus y travailler, il faudra la remettre en vente et le fait qu'elle est d'un seul tenant la rend plus attractive sur le plan forestier, chasse...

E.T. - Quel est votre statut actuel ?

J.L. - Je suis agriculteur et la forêt c'est du privé.

E.T. - C'est à dire ?

J.L. - Je paie mes cotisations sociales en tant qu'agriculteur et je peux être propriétaire forestier à titre privé. La forêt est une niche fiscale, mais elle a ce statut pour inciter les gens à y investir et malgré cela, la forêt privée est sous-exploitée surtout dans les régions difficiles comme ici.

E.T. - Quel est le plus gros frein à son exploitation ?

J.L. - Il y en a deux ; le premier est que l'aval de la filière (transformation après sciage) est pratiquement inexistant dans le sud de la France, avec peu de débouchés pour le pin, peu de scieries qui font de la charpente, un peu



hérence du tracteur sur les pistes très pentues et impossibilité de sortir des pistes); j'envisage donc d'acheter un porteur forestier.

À ce sujet, pour le laricio destiné à faire des poteaux où il faut des arbres pas trop gros, le débardage à cheval pourrait être intéressant en complément, pour regrouper les bois avant reprise par d'autres moyens (porteur ou débusqueur). Il est économique et évite beaucoup de fatigue à l'homme qui débarde.

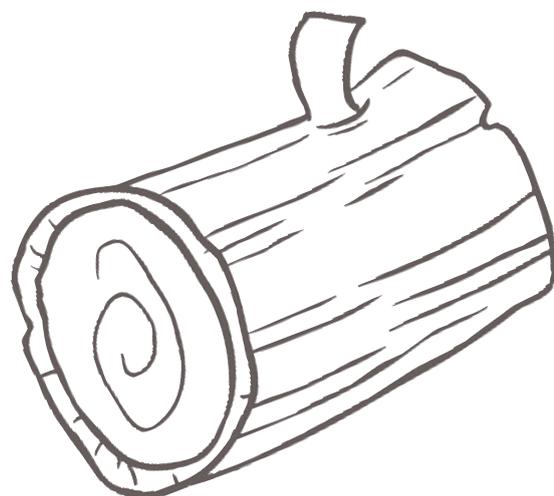
J'ai également une scie « à ruban étroit » en poste fixe qui me permet de faire des planches et des pièces de charpente.

E.T. - Allez-vous vous installer parmi nous ?

J.L. - Actuellement avec ma femme qui est médecin scolaire, nous avons

toujours notre ferme en Aveyron, et lorsque je viens travailler ici je demeure en yourte et je fais les allers – retours entre ces deux lieux, jusqu'à ce que nous trouvions un habitat pour nous poser en Cévennes, si possible sur la commune de Ventalon en Cévennes ou autour.

E.T. - JOSSE, je vous remercie pour la franchise de vos réponses. Je vous souhaite, ainsi qu'à votre femme, une prompte installation ici et encore de nombreuses années d'activité.



Propos recueillis par Eric Tamisier



Dans la gueule du loup



La disparition momentanée du loup en France à changé sa perception dans les mentalités.

Un renversement s'est opéré, le loup autrefois ennemi public numéro un s'est transformé en symbole de la vie sauvage en voie de disparition. Sa nouvelle image, venue du monde lointain du grand nord, déserté par les hommes, est devenue positive. Emblème de la place du sauvage dans notre environnement, Canis lupus qui incarnait la férocité diabolique au moyen-âge s'est transformé en magnifique représentant de la faune sauvage. D'éminents éthologues ont affirmé que les loups fuient l'homme, que les témoignages d'attaques contre les humains relèvent de la mythologie. L'ampleur de l'investissement symbolique de l'animal prédispose aux prises de position dogmatiques. Dans ce contexte les enquêtes des historiens sur les loups mangeurs d'homme ont du mal à se faire entendre. Et pourtant les faits sont têtus, précis : nom, dates, lieux, circonstance de la mort...

Jean-Marc Moriceau, professeur à l'université de Caen, spécialiste de l'histoire rurale, a effectué sur tout le territoire français, avec toute une équipe d'historiens enquêteurs, des recherches sur l'attaque des loups contre les hommes. Dans ses ouvrages qui rendent compte de cette recherche collective, il a recensé environ 9000 victimes humaines du loup entre le XV^{ème} et XX^{ème} siècle, dont 5700 de loups sains et 3300 de loups enragés. Très majoritairement l'agression reste le fait d'un animal isolé et c'est pour venir à bout de proies plus fortes que les loups attaquaient à plusieurs. Le canis lupus est un animal opportuniste, il s'en prend plutôt aux animaux sauvages ou domestiques mais dans certaines périodes historiques et en certains lieux il devient un prédateur des humains, surtout des enfants. S'il est anthropophage à l'occasion, il est aussi nécrophage quand à la suite des guerres, famines et pestes du moyen-âge les cadavres humains abondent.

Sur un territoire donné les attaques en série sont attribuées à une « Bête » dans la représentation populaire. En fait la « Bête » est souvent constituée de plusieurs prédateurs.

Pendant tout le moyen-âge de nombreux témoignages rendent compte des méfaits des loups mangeurs d'homme. Les rapporteurs sont les curés qui tenaient les registres paroissiaux et décrivaient les causes des décès, mais aussi des particuliers et des sources administratives.

En 1031-1033, la France subit trois années de famine, de multiples cadavres ne sont pas ensevelis, alors selon certains témoignages « les loups reprirent goût à la chaire humaine ».

L'anthropophagie lupine est rapportée par des témoins des années 1430, pendant la guerre de cent ans : « L'audace de ces animaux féroces fut telle qu'ils entrèrent plusieurs fois dans la ville de Paris où ils mangèrent plusieurs personnes. » Ils auraient alors fait soixante à quatre-vingts victimes en Ile-de-France.

Pendant les guerres de religion qui ont mis les campagnes à feu et à sang, en 1575 puis 1577, successivement la peste puis la famine s'abattent sur

la ville du Puy en Velay. Jean Burel, habitant de cette ville, mentionne dans son journal qu'en 1589 dans le pays du Velay s'était levée une grande quantité de loups qui mangeaient hommes, femmes et enfants sans toucher le bétail. Il n'hésite pas à dessiner l'un de ces loups emportant dans sa gueule sa petite victime.

En 1595 notre chroniqueur signale que les ravages des loups n'ont pas cessé, que ces prédateurs vont même quérir les enfants dans les maisons.

L'association entre les loups et les calamités du temps est courante, le loup est assimilé à l'un des fléaux de l'apocalypse par certains ecclésiastiques. Leurs ravages sont une punition divine contre les chrétiens pêcheurs.

Dans le dernier siècle de l'ancien régime, avant la révolution, les documents administratifs apportent quantité d'informations sur les ravages des loups. En 1691 « plusieurs bêtes carnassières sèment la terreur dans la forêt d'Orléans. L'on recense 17 victimes dont 8 dévorées, des enfants pour la plupart ».

Après la Révolution, en l'an X, 5351 loups ont été tués en France, 22 étaient enragés.

On raconte que lorsque le loup apparaissait les bergères quittent leurs sabots et les frappent l'un contre l'autre, le bruit effraie le fauve qui s'enfuit. On dit aussi que le loup a peur de la lumière, aussi se munit-on de lanternes à loups pour le faire fuir. Tous les moyens sont admis pour se débarrasser des loups :

tirs, trappes, pièges, poisons.

En 1850 la prime pour une louve pleine tuée représente l'équivalent du salaire pour 12 jours de moisson. A partir de 1882 les primes sont considérablement augmentées, une louve tuée rapporte 150 F au lieu de 30.

A la fin du dix-neuvième siècle le loup se fait plus rare. En 1920 on en trouve encore dans le centre ouest, dans l'Est, le Cantal, la Haute Loire et l'Ardèche. Après la seconde guerre mondiale l'animal est considéré comme disparu pourtant l'on voit ça et là quelques spécimens errants : en 1948 en Côte d'Or, en 1954 en Isère, en 1961 en Lozère, en 1968 dans les Landes, en 1972 dans l'Est. En 1977 un loup est tué en Lozère.

Mais le loup fait encore des victimes dans le monde. Une enquête réalisée par le Fond mondial pour la nature relève que 273 enfants ont été tués par les loups ces vingt dernières années, essentiellement par des loups enragés mais pas que. Selon Jean-Marc Moriceau, dans le même temps, concernant des loups non enragés, quelques cas d'attaques d'humains sont recensés au Canada, aux Etats-Unis, en Iran et en Biélorussie...

Et en Gévaudan ?

La plus ancienne mention des loups en Gévaudan remonte à l'année 1395 où les archives du chapitre cathédral signalent que les loups faisaient

La bête du Gévaudan - Photo 1





●●● des ravages et attaquaient même les hommes les mieux armés. Les guerres religieuses, la famine et la peste multiplient les cadavres humains qui sont mangés par les loups.

De 1630 à 1638 les loups renouvellent leurs méfaits. Le curé Jourdan de Saint-Julien-du-Tournel rapporte que dans sa paroisse et les lieux circonvoisins du Mont-Lozère et du Valdonnez les loups mangent des personnes qui n'osent aller et venir sans être attroupees. Dans les registres mortuaires vingt-cinq victimes du loup sont notés : « nous avons donné la sépulture ecclésiastique au bras, à la jambe, au crâne de tel ou telle, ce sont les restes de la male bête qui l'a dévoré ». Le 15 mars 1636, près du Mazel du Bleyard, Marguerite del Faysse d'Assier fut égorgée par quatre loups. Un enfant de Serviès est entièrement dévoré à l'exception d'une jambe. En février 1634 le curé d'Altier signale à l'évêque que quatre personnes ont été dévorées dans sa paroisse.

Les habitants ne se déplacent pas sans leur fourchine, une fourche à deux ou trois becs, pour se défendre contre les attaques. Une prime de 45 livres tournois est alors attribuée pour chaque loup tué en rapportant la tête avec le certificat du curé..

De 1764 à 1767 l'épisode de la fameuse bête du Gévaudan fera de 88 à 124 victimes dans le haut Gévaudan et les régions limitrophes, ce qui donnera lieu à diverses interprétations et une abondante littérature. (photo 1)

De 1740 à 1775, 2178 loups ont été tués en Gévaudan soit une moyenne de 62 par an.

Beaucoup moins connue que la bête de Gévaudan, la bête des Cévennes sema la terreur pendant une dizaine d'années de 1807 à 1817 dans la haute vallée gardoise de la Cèze et les régions limitrophes de la Lozère et de l'Ardèche. La bête fit trente-deux victimes dont dix-neuf enfants, victimes auxquelles il faut ajouter une dizaine de blessés. Parmi ces victimes François Macy, 7 ans, dévoré le 8 septembre 1812 à quelques pas de sa maison ; Rose Henriette Dumas, 7 ans, dévorée dans les bois. Un

cultivateur de Planzole qui gardait une chèvre avec son fils de 5 ans vit la bête emporter l'enfant dont on ne retrouva qu'un bras et deux côtes. Les descriptions de la bête varient beaucoup mais dans la commune de Saint-André - Capcèse l'on avait observé des loups d'une grosseur extraordinaire qu'on croit être ceux qui attaquent. Malgré les pièges et les nombreuses battues la mythique Bête resta insaisissable et aucun animal monstrueux ne fut abattu. Cet épisode constitue la dernière attaque massive de loups sur les humains.

Les chroniques locales font aussi état d'attaques sur le bétail.

En 1808 les loups désolent les troupeaux dans la région de Vialas.

En 1815 l'administration du département de la Lozère demande au ministère de l'agriculture l'autorisation de tripler les primes pour la destruction des loups. La prime pour une louve pleine passe à 54 F, pour un louveteau, 9 F. De 1815 à 1835, 923 loups sont tués en Lozère ce qui représente une moyenne de 45 par an.

Dans les années 1870 des attaques de troupeaux de brebis conséquentes sont signalées dans la région de Vialas et du Pont de Montvert : La Planche, Racoules, Bellecoste, Grizac...

En 1872 un voyageur est attaqué lors de la traversée du bois du Sapat dans le massif du Bougès.

Le retour du loup

Eradiqué à la fin des années 30 il est réapparu en 1992 dans le parc du Mercantour en provenance des Abruzzes italiennes. Il s'étend

progressivement dans toutes les Alpes françaises. En 2007 il est signalé en Aubrac, en 2013 les attaques de troupeaux débutent dans le sud de la Lozère. Selon l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), dans une estimation du 25 juin 2018, il y aurait environ 430 Canis lupus en France (augmentation de 20 % depuis 2017); 86 zones de présence (augmentation de 15 % depuis 2017); 72 meutes (augmentation de 26 % depuis 2017); 33 départements concernés. (voir carte 2). En 2019 sa présence dépasserait les 500 spécimens.

En Lozère on dénombrait officiellement plus d'une dizaine de loups.

Le Bilan 2017 des dégâts du loup sur le cheptel domestique en Lozère est de 109 victimes reconnues; sur 62 constats effectués sur 51 élevages, seulement 26 constats (42 %) ont été reconnus comme attaque de loup. (voir carte 3 et diagramme 4) Le montant des indemnités est de 29 544 €.

Le nombre de victimes sur le cheptel domestique français en 2018 est le suivant :

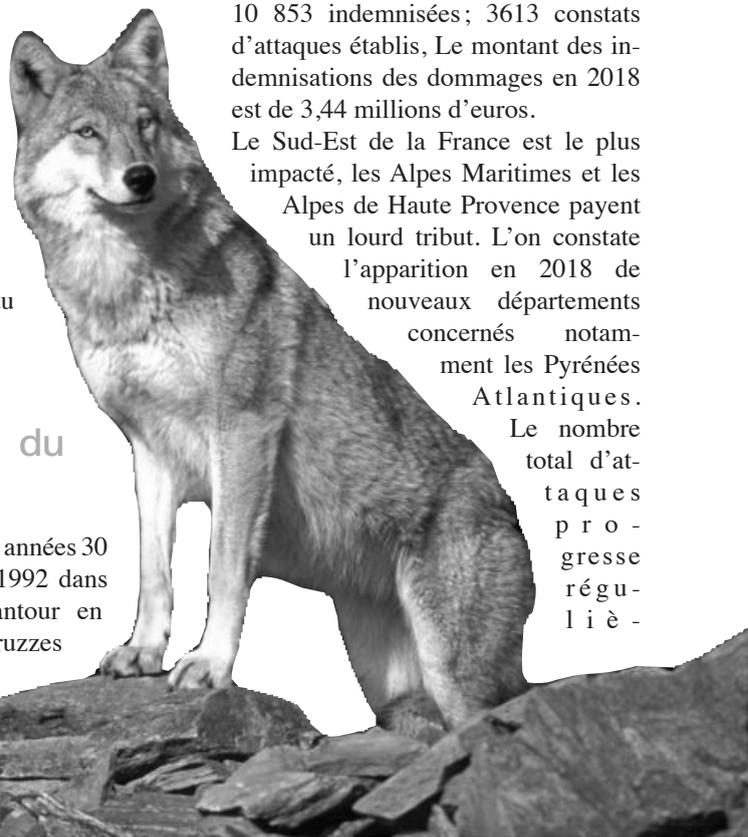
12 331 victimes constatées dont 10 853 indemnisées; 3613 constats d'attaques établis, Le montant des indemnités des dommages en 2018 est de 3,44 millions d'euros.

Le Sud-Est de la France est le plus impacté, les Alpes Maritimes et les Alpes de Haute Provence payent un lourd tribut. L'on constate l'apparition en 2018 de nouveaux départements

concernés notamment les Pyrénées

Atlantiques.

Le nombre total d'attaques progresse régulièrement -



rement; 9,7 % de 2017 à 2018. Par contre le nombre de victimes reconnues a baissé par rapport à 2017 dans certains départements : Lozère (-35), Aveyron (-72), Ardèche (-56), Drome (-72)...

Le loup n'est pas un prédateur ordinaire qui se contente du prélèvement d'une proie pour assurer sa subsistance. Il pratique ce que les nord-américains appellent l'over-killing. Face à des animaux domestiques, mal équipés pour la fuite, les loups tuent plus que nécessaire pour assurer leur alimentation. En moyenne un loup dans un troupeau de brebis tue et blesse 3 à 4 bêtes. Parfois on peut assister à de véritables carnages allant jusqu'à plus de 60 ovins tués ou blessés quand les loups sont en meute. Quel est le mécanisme qui incite ce prédateur à tuer autant ? L'une des explications possibles pourrait être le comportement de panique du troupeau face à l'attaque qui incite le loup à poursuivre et attaquer ses proies, il reste alors dans un comportement d'excitabilité, de prédation, ne pouvant passer en mode consommation. Des cas d'over-killing ont aussi été observés sur la faune sauvage, notamment sur des hordes de caribous et de chamois en train de vèler.

L'accoutumance du loup à l'homme dite « habitude », étudiée en Amérique du nord, est un facteur favorisant les attaques des proies domestiques et même des humains. Le loup semble moins dangereux dans les grands espaces sauvages où il fuit l'homme.

Les chiffres officiels ne rendent pas totalement compte de l'impact de la prédation du loup sur les élevages : en exemple le troupeau de 2500 brebis du groupement pastoral de Prévencière en transhumance sur le Mont-Lozère a subi quatre attaques pendant l'été 2018, 17 brebis ont été tuées par le loup ou euthanasiées suite à leurs blessures, 33 brebis ont disparu dans la nature malgré de longues recherches. Au total donc la perte d'une cinquantaine de brebis à quoi s'ajoute une descente anticipée de la zone d'estive par crainte de nouvelles attaques. D'autre part les éleveurs contestent la procédure de reconnaissances des attaques par le loup. En 2018, en Lo-

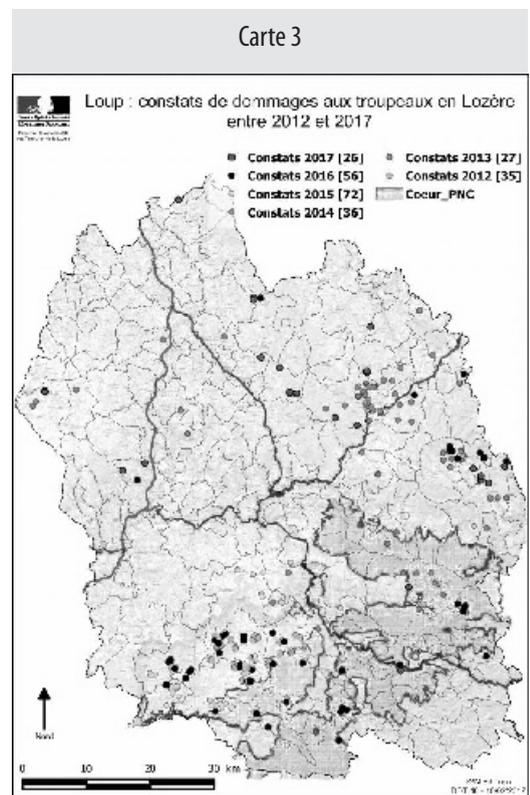
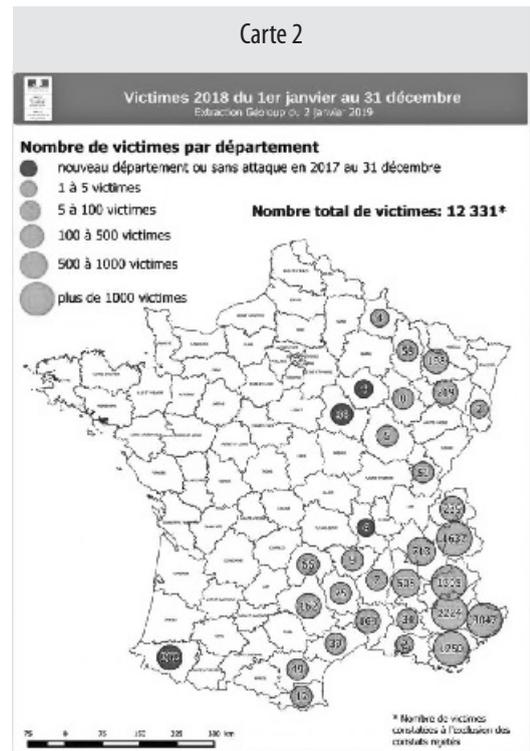
zère, d'après certains éleveurs, sur les 26 attaques constatées sur des veaux, 2 seulement ont été reconnues par l'état comme attaques de loups. Si ces attaques ne sont pas reconnues, les éleveurs concernés ne peuvent pas être indemnisés. En cause, le protocole mis en place par l'Etat à travers l'ONCFS. Aujourd'hui, malgré les preuves apportées par les éleveurs - des analyses ADN par exemple - ces directives sont appliquées de façon stricte. L'argument de la préfecture : le loup aurait pu manger l'animal après qu'il ait été tué par un autre prédateur. Cela permet aux services de l'Etat de minimiser l'impact du loup sur l'élevage et d'échapper à de grosses indemnisations. Pour un ovine, l'indemnisation est de 200 €. Pour les bovins, elle est de 635 € pour les jeunes et jusqu'à 965 € pour les plus âgés.

La protection du loup

Plusieurs textes juridiquement contraignants protègent le loup. Cette espèce est tout d'abord protégée par la Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, que la France a ratifiée en 1990. La directive européenne du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages, a également inscrit *Canis Lupus* dans son annexe IV qui liste les espèces nécessitant une protection stricte.

Ces deux textes interdisent toute forme de « mise à mort intentionnelle » de ces espèces. Mais ils prévoient aussi une possibilité de dérogation pour différents motifs, parmi lesquels la prévention de dommages importants au bétail, « à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée ». L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) estime que le seuil de viabilité de la population de loups en France est de 500 spécimens.

Les ministres de l'Ecologie et de l'Agriculture fixent le quota annuel de



loux à abattre. Des loups qui peuvent être prélevés à l'occasion de battues réalisées dans le cadre de chasse ordinaire ou de battues administratives. En 2018 le plafond de 51 loups à prélever a été fixé par arrêtés, 47 loups ont été tués légalement, 4 par braconnage, en

Diagramme 4



L'impact du loup sur le pastoralisme

Selon les éleveurs, en 10 ans, le cheptel ovin a baissé de 40 % en France, en grande partie à cause de la présence du loup. Les indemnités ne règlent pas le problème.

Les attaques provoquent le stress des troupeaux, des avortements et d'autres pertes indirectes.

Diverses méthodes d'effarouchement, essentiellement nocturnes, ont été testées : diffusions de bruits, gyrophares, pétards, tir d'effarouchement... Ces techniques n'ont pas fait preuve d'une efficacité durable, l'effet de surprise passé le loup s'habitue très vite, les brebis elles sont plus durablement effrayées. Le plus efficace, concernant les parcs de nuit des troupeaux transhumants, semble être une palissade haute de 1,50 m surmontée de 3 rangs de barbelés, mais le coût est important et au dire des éleveurs concernés le loup encore une fois s'adapte ; quand la prédation de nuit est impossible il attaque de jour, dans le brouillard, pendant l'orage ou quand le troupeau est éparpillé en forêt. Les chiens patous ont une certaine efficacité à condition d'être suffisamment nombreux, en rapport avec l'importance du troupeau, mais ils posent problème vis-à-vis des randonneurs qu'ils peuvent agresser.

Les éleveurs et les bergers victimes des attaques de leur troupeau subissent les contraintes morales, financières et psychologiques. La souffrance de leurs brebis attaquées est aussi la leur.. Ils sont soumis à un surcroît de travail pour assurer la protection des troupeaux avec la hantise de la prochaine attaque. Ils ne trouvent plus de reprenneur pour leur exploitation.

Les chercheurs de l'INRA et SupAgro de Montpellier ont travaillé sur la cas des 300 exploitations de plus de 100 brebis laitières dans la zone de production sud Aveyron de l'AOP Roquefort. Ils ont élaboré plusieurs scénarios de protection. Premier scénario, l'élevage hors sol, en maintenant les troupeaux enfermés dans la bergerie, dans ce cas c'est l'abandon de l'AOP Roquefort qui exige le pâturage en plein

air. Deuxième scénario, protection des troupeaux dans les conditions d'élevage actuel, installation de 3400 km de clôture fixe sécurisées, 2850 chiens patous avec un investissement de 35 millions d'euros auquel il faut ajouter 24 000 € de frais de fonctionnement par an. Même avec une prise en charge partielle de ce coût par un plan loup de 40 % le seuil de viabilité économique des exploitations n'est pas atteint.

A terme c'est la disparition de l'élevage ovin dans le sud Aveyron et toute l'économie de la région qui s'effondre.

L'impact du loup sur les écosystèmes

Le biologiste Dave Mech a montré comment dans les dernières décennies, en Amérique du Nord et en Europe, une nouvelle mythologie du loup s'est développée au sein d'une population de plus en plus urbanisée qui idéalise et se représente le loup comme un animal fuyant l'homme et ne se nourrissant que de bêtes sauvages ; un symbole de la vie sauvage nécessaire à l'équilibre des écosystème.

La présence de ce grand prédateur est sans aucun doute un régulateur de la faune sauvage. Une étude de l'ONCFS effectuée sur des macrorestes (poils) contenus dans les excréments, recueillis sur un échantillon de 9 meutes de loups du massif alpin, montre que leur régime alimentaire est constitué à 76 % d'ongulés sauvages, de 16 % d'ongulés domestiques et de 8 % d'autres proies.

Ce 16 % d'ongulés domestiques constitue la problématique actuelle. Le pastoralisme et l'élevage ovin en particulier s'en trouve fragilisé et cela provoque des événements en cascade. Des études éthologiques révèlent que la présence de ce prédateur peut s'accompagner d'une perte de la biodiversité. En Italie une étude sur l'évolution de la pelouse alpine du Piémont conclut que l'arrivée du loup, en induisant l'abandon de certains alpages par les troupeaux, a provoqué un appauvrissement de la flore et une désa-

●● plus, 27 de causes naturelles ou accidentelles.

La Suisse a demandé que le loup passe d'espèce « strictement protégée » à « faune protégée ». Ce déclassement permettrait une gestion des effectifs plus souple. Le comité permanent de la convention de Berne, réuni fin novembre 2018, a reporté sa décision à décembre 2019.

Cette protection du loup ne concerne pas les loups hybrides. Pour l'ONCFS, le phénomène d'hybridation entre les loups (*Canis lupus lupus*) et les chiens (*Canis lupus familiaris*) est très limité sur le territoire national. Seulement 1,5 % de ces canidés sont le fruit d'une hybridation récente et 6 % d'une plus ancienne. « Tous les autres, soit 92,5 % des 130 individus analysés, sont des loups non hybridés », assurait en 2017 l'établissement public. La présence inhabituelle d'un loup de lignée balte a été authentifiée en Margeride. Or, d'ordinaire, ce sont des loups de lignée italo-alpine qui peuplent le territoire français. L'animal ne serait pas arrivé naturellement sur le territoire et dérogerait aux conventions de protection. Il pourrait s'agir d'un loup échappé du parc animalier du Gévaudan en 2016, suite à un acte de malveillance. Ce loup devrait être retiré du milieu naturel, plus facile à dire qu'à faire.

bilisation des sols soumis à l'érosion. Concernant nos paysages des Causses et du Mont-Lozère, classés par l'Unesco comme paysages façonnés au cours des siècles par l'agro-pastoralisme, il est évident que la présence du loup contribue à la fermeture du milieu en concourant à la disparition du pastoralisme qui maintient l'ouverture des paysages contre l'embroussaillage.

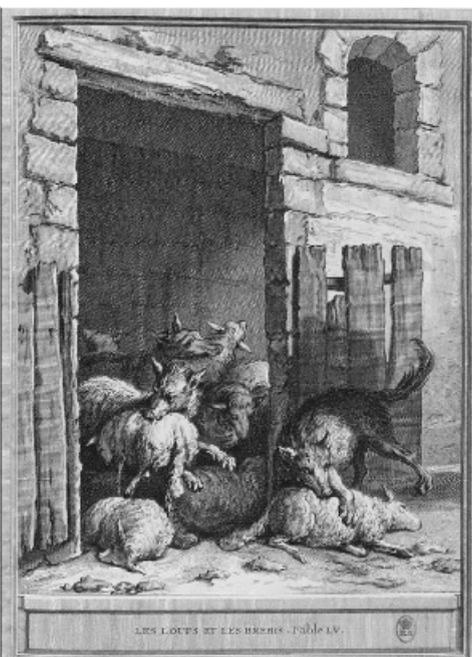
Que faire ?

Deux options extrêmes s'affrontent, celle de certains éleveurs qui veulent éradiquer le loup et celle de certains naturalistes qui prônent l'extension du loup. Cet affrontement fait la une des gazettes qui en font leur choux gras. Une approche plus consensuelle avance une proposition inédite : « l'éducation » du prédateur.

Pour certains biologistes cela n'a aucun sens de tuer des loups au hasard. Pire, certains prélèvements seraient même contre-productifs. Les meutes sont généralement constituées d'un couple de reproducteurs et de leur progéniture - louveteaux de l'année et leurs frères et sœurs plus âgés. « La meute sera capable de chasser à plusieurs du gibier sauvage, explique Paul Scheyer, directeur adjoint du Parc national du Mercantour, mais si le loup alpha est tué, elle va s'éparpiller, or, les loups erratiques vont privilégier des ressources alimentaires faciles. » Gare alors aux brebis qui se trouvent sur leur chemin. Certains troupeaux sont attaqués cinq, dix, quinze fois par un même loup erratique. Ce sont ces loups « délinquants », responsables de ces attaques récurrentes, qu'il faudrait éliminer.

A l'aide de caméras thermiques l'on a observé que les attaques étaient en moyenne à plus de 60 % le fait de loups seuls, qui parfois apprennent à chasser, traînent près des troupeaux, semblent tester les chiens et tentent des attaques. On découvre aussi des personnalités différentes chez les loups. Lors des attaques à plusieurs individus, certains, plus trouillards, res-

Les Fables
Les Fables de la Fontaine
 Fables Jean de La Fontaine Actuelles Coll. Fables de la Fontaine Tome III Les Loups et les Brebis
Les Loups et les Brebis
 Fable n° 13
 Livre III
 Après millions et plus de genre diables,
 Les loups firent le plus souvent les Brebis
 C'était apparemment le bien des deux parts ;
 Car si les Brebis n'avaient point été gardés,
 Les bergers de leur proie se fussent bientôt faits,
 Jamais de lard, ni pour les pâturages,
 Ni d'autre part pour les cerceaux.
 En se procurant pour quinze lieues de terre,
 La paix se conclut donc en donne des étages ;
 Les loups, leurs brebis, et les Brebis, leurs chiens,
 L'échange en attendit aux termes convenus.
 Le rôle par des commissaires,
 Au bout de quelques temps que plusieurs fois vint,
 Se vint l'échange parant au monde de l'aine,
 Et vous voyant le temps que dans la berceuse
 Messieurs les Bergers n'avaient pas
 L'usage et le motif des signaux les plus grands,
 Les importent aux chiens, dans les bois se retirent,
 Et se vont voir à leurs gens s'occuper
 Les chiens, qui, sur leur loi, reposent sagement,
 L'ont étonnés en dormant ;
 Cela fut fait par la suite de la manière
 Tout fut mis en marche, et un seul non échappa,
 Nous pouvons dire une de la
 Qui fut faite sous quelque genre de l'aine
 La paix est fort bonne de ce,
 Je n'en conviens ; mais de quel sort elle
 Avez-vous entendu dire ?



tent en retrait ou s'enfuient dès les premières escarmouches. Quand on tue un loup de manière aléatoire, on ne sait pas si l'on a tué le bon individu. Tuer un loup n'a pas de vertu pédagogique sur l'animal, puisqu'il meurt.

Et quand une meute attaque un troupeau et qu'on abat un de ses membres, les survivants ne font pas forcément le lien entre le troupeau et leur congénère tué. Pour ces biologistes les tirs devraient devenir un outil pédagogique qui apprendrait aux loups à craindre les troupeaux. Il s'agirait de viser le loup quand il est précisément en train d'attaquer, pour qu'il fasse l'association entre son acte de prédation et la punition.

Certains suggèrent que les loups qui attaquent un troupeau devraient être criblés de petits plombs mêlés à du gros sel qui les feront souffrir sans les tuer et ainsi dissuaderaient la meute d'attaquer à nouveau les troupeaux. D'autres disent travailler à l'élaboration d'un collier porté par certaines brebis qui en cas d'attaque émettra un puissant répulsif. Le prédateur apprendra alors que le troupeau est dangereux pour lui.

À l'ONCFS, on doute sur ces propositions « d'éducation » du prédateur. « Si cela marchait, ce serait à privilé-

gier, avertit Christophe Duchamp, biologiste de l'office, attention à ne pas raisonner de manière anthropocentrée, nous humains, apprenons de l'expérience. Les animaux aussi, mais à la différence de l'homme, ils ont besoin d'une longue répétition des situations dans le temps avant d'apprendre. »

L'éradication totale du loup en France est impossible car il s'implante naturellement dans nos montagnes à cause de la déprise agricole, de l'extension des forêts-refuges et du développement de la grande faune sauvage. Dans la confrontation loup contre pastoralisme le bilan écologique, économique et humain est sans aucun doute en faveur du pastoralisme, contre le loup. Aux politiques d'agir en conséquence. Pour conclure, constatons que cet animal mythique qu'est le loup, celui qui peuplait nos contes enfantins, celui qui dans le passé s'attaquait aux populations, celui qui s'en prend aux troupeaux domestiques actuels, n'a pas fini de faire parler de lui.

■
Bernard Pantel

ne sortir la magèr part de las rasigas. Aital dins aquel sòl laurat d'unes dison » los raices se regeneran, totjorn mai balèses» mentre que d'autres apondon « la planta se morís s'es pas trabalhada». Ont es la vertat? Segurament al mitan mas cal estre attentiu perque lo desrabatge intensiu d'aquela planta es fòrça entrepachósa. Coma per los bolets aquela recòlta pòt dobrir l'apetís e donca aborir l'ambient.

Méfi per los non-iniciats! La reina de las estivas a un sosia que el, vos pòt intòxicar (vòmit, soslèu, enregdiment...): lo varaire blanc. Per los desseparar, dorbir los uèlhes e espinchar la flor: jaune per la genciana, blanca per lo varaire; e subretot (quora la planta a pas encara sas flors), estudiar la disposicion de las fuèlhas sus la tija: fuèlhas opausadas per la genciana (en miralh), fuèlhas alternas per lo varaire (en escalhièr).

Aquò dich es ora d'apreparar per los amics un bon aperitiu de genciana: Per aquò far doas possibilitats:

1 – Amb de raiç de genciana seca :

8 a 15 jorns darrèu (durant) laisser marfir (macerar, confir) los 5g de genciana dins un litre de vin blanc (a l'entorn de 12°) puèi filtrar. (Mai se marfirà mai l'aperitiu serà fòrt) Dins un mièg veire d'aiga far fondre los 200g de sucre e far bolhir puèi mesclar tot. Esperar un quinzenat de jorns davant de la tastar.

2 – Amb de raiç de genciana verda :

15 jorns darrèu (durant) laisser marfir dins un litre de vin blanc (a l'entorn de 12°) 100g de genciana verda, 200g de sucre puèi filtrar.

« Polida fada de nostras devesas naltas, avisa-te ! Coma nosautres los òmes, lo jorn ont cal doas chifras per marcar l'atge (l'edad), tot se virapassa ! »

■
Alain Pantel

à la fois pioche, fourche et levier, plus connu sous le nom de « Fourche du diable » ; certains affirmant même que le fait de labourer ainsi le sol permet à la plante de se régénérer, encore plus forte, encore plus vivace ; d'autres ajoutant que la plante s'étirole et disparaît si elle n'est pas travaillée. Où se situe la vérité? Certainement entre les deux, mais attention, l'exploitation de cette plante mérite qu'on s'y penche car, comme pour les cèpes, sa récolte pourrait ouvrir des appétits donc mépriser les écosystèmes.

Soyons attentifs, la reine des estives a un sosie qui peut vous intoxiquer (vomissement, contractions, raidissements..) : le vétrate (véraire) blanc. Pour les différencier, bien observer les plantes et les fleurs : jaunes pour la gentiane, blanches pour le vétrate ; et surtout (lorsque les plantes ne sont pas en fleurs) s'attarder sur la position des feuilles sur la tige : feuilles opposées (en miroir) pour la gentiane, feuilles alternes (en escalier) pour le vétrate.

« Petite fée de nos hautes estives, rappelle-toi ! Comme nous autres les hommes, le jour où il faut deux chiffres pour marquer ton âge, tout se bouleverse ! »

■
Alain Pantel



**Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
31 janvier 2019**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY
Excuses: Yves Elie LAURENT, Laurent Arboussset, Gilles Chabaliier, Françoise Thyss
Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE
Secrétaire de séance : Jean-Paul VELAY

Délibérations

• Plans de financement
Alain Jaffard présente les deux opérations d'investissement pour lesquelles le Conseil doit arrêter le plan de financement.
Aménagement du quai :
Mr le Maire rappelle le projet d'aménagement de la traverse du Pont de Montvert. Le Conseil Municipal a décidé d'engager un concours d'architecture pour choisir le parti d'aménagement du quai et de ces abords.
Avec l'appui de Lozère Ingénierie, une consultation va être lancée pour retenir, dans un premier temps, trois

bureaux d'Architectes, payagistes et techniciens. Ces trois équipes produiront un avant projet sommaire et seront pour cela rémunérées à hauteur 3000 € chacune. Un jury présidé par le Maire, choisira le projet lauréat après avis d'un comité technique. L'objectif est de disposer d'un projet en septembre et pouvoir lancer les consultations avant la fin de l'année. Lozère ingénierie a préparé le cahier des charges et gèrera la totalité de la procédure de concours.

D'un point de vue financier, l'estimation des travaux s'élève à 400 000 € HT, dont 100 000 € de travaux de chaussée pris en charge par le département. Ce projet fait l'objet d'une demande de financement auprès :

- de la région à hauteur de 35 % du montant (au titre de la politique bourg-centre et au titre du classement comme cœur emblématique du GSO Cévennes),

- auprès de l'Etat par la DETR à hauteur de 45 % des dépenses. Pour mémoire, le périmètre délimité par le projet s'étend du débouché de la place de l'Eglise jusqu'au carrefour de Chantecocote. Une visite du site aura lieu avec les trois candidatures retenues, ainsi qu'une réunion publique.

Travaux au Centre de secours :

Ces travaux concernent l'aménagement des combles en bureaux et salle de garde. Il est prévu une nouvelle salle de réunion ainsi qu'un dortoir pour les périodes d'astreintes.

Le devis retenu est de 13 782 € HT et la demande de financement auprès de l'Etat par la DETR est à hauteur de 60 %.

Par deux délibérations prises à l'unanimité, le Conseil approuve ces projets de plan de financement et donne mandat au Maire pour conduire et mener à bien les deux opérations.

• Convention de passage sur les sectionnaux de Salariaux. Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère a engagé une étude pour promouvoir et conforter la pratique de la randonnée. Cette étude doit :

- Définir un réseau de chemins de randonnée et leur usage (pédestre, vtt, chevaux...),

- Recenser et chiffrer les travaux à réaliser pour l'entretien et le balisage. (251 points à baliser sur notre commune),

- Identifier la propriété du sol traversé afin d'obtenir les accords des propriétaires. Certains sentiers passent sur les sectionnaux de Salariaux et c'est la commune qui est gestionnaire de ces espaces. C'est donc au Maire mandaté par le Conseil Municipal de signer cette convention. Délibération à l'unanimité pour accord sur le passage des GR et signature.

• Adhésion à la SCIC VIV'LAVIE :

La SCIC « VIV'LAVIE » (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) assure la gestion de la maison de santé pluridisciplinaire Le Collet - Le Pont-Vialas, qui se met en place sur notre territoire. C'est notamment cette société qui permet de mobiliser des financements de l'ARS. Le Conseil d'administration de cette structure comprend plusieurs collègues : usagers, salariés, professionnels et collectivités. L'adhésion de notre commune à cette

SCIC (l'adhésion est gratuite) apparaît opportune pour participer à sa gestion et avoir ainsi un ou des élus membres du conseil d'administration.

Stéphan Maurin et Michèle Buisson sont d'accord pour représenter la commune dans cette structure, si nécessaire.

Le conseil, à l'unanimité, délibère favorablement pour une adhésion à cette société et désigne Stéphan Maurin et Michèle Buisson comme représentant de la commune au sein de cette SCIC.

• Réfection du camping :

Bref rappel : La commune engage un programme de travaux d'aménagement du camping en plusieurs phases : aménagement de l'entrée, reconstruction des sanitaires et espaces communs. La première tranche de travaux concerne l'aménagement de l'entrée du camping avec la pose d'une barrière encadrée par des éléments maçonnés type gabions végétalisés pour l'accès véhicules et un passage piéton. Celle-ci sera suivie des travaux de reconstruction des sanitaires secondaires en 2ème tranche. La consultation a été lancée pour la première tranche. Le marché correspondant comporte quatre lots. La Commission d'appel après analyse des offres propose de retenir :

-Gros œuvre : entreprise Chapelle, Montant : 29 447,20 € HT

-Barrière (partie serrurerie) : MTE 48 (Collet de Dèze), Montant : 6 900,00 € HT

- Matériel de contrôle et gestion des entrées) : MTE48 Montant : 6 410,00 € HT

-Electricité générale : Roure Philippe, Montant : 4 301,50 € HT



Le Conseil délibère favorablement, à l'unanimité, pour ces attributions de travaux.

• Biens sans maître :

Les parcelles répertoriées ci-dessous, sur le secteur l'Hermet, La Gravière, le Tracassandou, sont considérées comme « biens sans maître » : Aucun transfert de propriété depuis plus de soixante ans et aucun règlement d'impôt depuis plus de trente ans sur ces parcelles. Le conseil décide, à l'unanimité, de prendre un arrêté pour inclure ces lots dans le domaine privé de la commune.

Liste des parcelles : Parcelle 116 G 362 Lhermet (1a 70ca); Parcelle 066 E 437 La Gravière (9a 26ca); Parcelle 066 E 438 La Gravière (16a 10ca); Parcelle 066 E 573 Tracassandou (2a 80ca).

• Labellisation Ecole de musique :

Mr le Maire rappelle les investissements en matériel consentis par la commune pour l'équipement informatique de notre école. L'intérêt de ce label réside dans le fait de valoriser ces efforts et mettre en avant les actions de l'école au bénéfice de nos enfants. Délibération prise à l'unanimité pour solliciter ce label.

• Tarif de la garderie du mercredi :

Le sujet a été amorcé lors du conseil municipal du 20 décembre. Le conseil propose, aujourd'hui, d'arrêter les tarifs à un niveau similaire à ceux pratiqués par « Trait d'Union » et dans les mêmes conditions. Le tarif à la journée est donc de :

- 10 € pour un enfant,
- 9 € par enfant si deux enfants de la même famille sont gardés

- 8.50 € par enfant si trois enfants de la même famille sont gardés

- 8 € par enfant à partir de 4 enfants de la même famille qui sont gardés

Cette proposition sera valable pour les six mois à venir.

• Avenant convention Lozère énergie :

Lozère énergie est une agence départementale à laquelle la commune a fait appel, à plusieurs reprises : diagnostic sur les différents points de l'éclairage public, intervention dans l'étude de la crèche (radon et renouvellement de l'aération), projet d'appel d'offres de la toiture de l'école en photovoltaïque, projet de réseau de chaleur...

Le conseil délibère à l'unanimité pour renouveler l'adhésion à cette structure pour un coût de 910,50 € pour trois ans

• Acquisition et vente de matériel :

La commune a lancé en fin d'année 2018 un appel d'offres pour des acquisitions de matériel. Les lots N° 1 (tracteur et étrave) et lot N° 2 (turbo-fraise) ont été attribués. Pour le lot N° 3 (acquisition d'un véhicule utilitaire de 3T500), les objectifs ayant évolué, le conseil décide de ne pas donner suite à la consultation « lot N° 3.

En ce qui concerne le véhicule ISUZU 4X4, une proposition d'achat est faite par Patrick Brun pour acquérir dont la reprise était prévue dans le lot N° 3. En l'absence de l'intéressé, le conseil donne un avis favorable (une abstention) pour la somme de 5 000 € TTC.

Informations et débats :

• Travaux sur la RD 20 – route de Grizac :

Une demande est faite au département pour l'aménagement de la portion de route comprise entre la place du Chambon et le camping, avec pour objectif :

- mise en place de caniveau pluvial de part et d'autre de la chaussée pour drainer les eaux de pluie

- réalisation d'un réseau pluvial en partie basse,

- rénovation de la chaussée

Cet aménagement permettra de disposer d'un espace d'un mètre de plus (à droite en montant), facilitant le stationnement, tout en favorisant le croisement de deux véhicules.

Le chiffrage du département depuis la sortie de la place du Chambon jusqu'à l'entrée de l'ancienne gendarmerie s'élève à 47 000 €, dépense prise en charge (s'agissant d'une route départementale) en quasitotalité par le département, la commune ayant toutefois à sa charge le coût du réseau pluvial et les réservations pour le réseau éclairage public.

Le conseil prévoit donc de budgétiser un montant d'environ 7 000 € HT.

• Etude réseau du Chambon :

Une étude des réseaux AEP, Eu et pluvial a été faite par le Cabinet Mégret sur la rue du Chambon et le secteur de l'ancienne gendarmerie. A terme l'ensemble de ces réseaux sera à rénover notamment sous la place du Chambon.

Aucun réseau n'est présent sous la RD20 sur laquelle est prévue un aménagement de chaussée.

Toutefois dans l'immédiat, les travaux de reprise des branchements des maisons en bordure du Martinet sont indispensables. Le conseil décide d'engager ces tra-

voux avec le Cabinet Mégret, Maître d'Œuvre de cette partie des travaux déjà inscrite au programme des Contrats Territoriaux.

Dans le cadre des travaux de la RD20, une réfection provisoire sera discutée avec le département.

• Démarches «épaves» :

La préfecture a souhaité engager une démarche de travail sur l'élimination des épaves. Elle a sollicité notre commune pour participer à celle-ci en partenariat avec le PNC et la DREAL. Alain Jaffard a participé à deux réunions d'une commission de réflexion sur la gestion de ces épaves.

La première proposition est de lancer une campagne d'information de ma population en invitant les propriétaires afin de recenser les véhicules concernés et engager une action d'enlèvement financée par la collectivité. Le PNC a rédigé un projet de communiqué et de fiche de recensement pour engager cette action, documents diffusés en séance. Ces documents pourraient être relayés par la commune par le biais des contacts internet.

Le conseil, après prise de connaissance de ce projet de communiqué, valide cette proposition de campagne d'information.

• Chantier international :

Une demande est faite par l'association REV à la commune pour l'organisation d'un chantier international en 2019. Le béal de Felgerolles et l'aménagement derrière l'école... ont déjà fait l'objet d'un chantier de ce type. Plusieurs thèmes peuvent être envisagés mais une telle action nécessite impérativement un enca-

drement technique que nous ne sommes pas en mesure d'assurer cette année.

Le conseil souhaite donc reporter à l'an prochain un éventuel chantier en prenant le temps nécessaire pour déterminer les activités susceptibles d'intéresser des jeunes gens impliqués dans ces actions et surtout pour organiser l'encadrement technique. Les bonnes idées et les bonnes volontés sont les bienvenues.

• Lettre du Notaire, Mr Pottier :

Alain Jaffard donne lecture d'un courrier de Mr Pottier, notaire à Florac expliquant que les cabinets de notaire croulent sous les charges et que les (petites) affaires confiées par les communes n'étaient pas suffisamment rémunératrices pour le cabinet.

En conclusion, l'ensemble des dossiers confiés depuis 2013 par l'ensemble des trois communes de Fraissinet, le Pont et St Maurice nous est retourné. L'ensemble des citoyens qui ont eu à traiter d'affaires foncières avec les collectivités sauront à présent pourquoi la finalisation des accords n'avançait pas.

• Tournage d'un film :

Plusieurs scènes d'un film long métrage dont le titre est « Seules les bêtes » seront tournées sur notre commune notamment dans le village de Finiels.

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
14 mars 2019

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Paul VELAY, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES.

Excusés : Yves Elie LAURENT, Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Françoise THYSS, Patrick BRUN.

Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Thierry MAZOYER, Yves SERVIERE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER.

Jean-Claude Molines de Villeneuve souhaite, en début de réunion, alerter le conseil sur trois dossiers : Le bassin DFCI de Villeneuve nécessite des travaux de curage (quelques heures de tractopelle); la terre excédentaire des tranchées réalisées pour le très haut débit stockées en bordure de route pourrait être utilisée pour élargir la voie communale (pour mieux se croiser et pour le déneigement); l'association pour la restauration du béal de Villeneuve est au point mort et pourtant ce béal est vital pour le maintien de l'agriculture sur le village et plus générale-

ment pour tous les villages alimentés par des béals. Jean-Claude propose que la mairie organise au Pont de Montvert une grande réunion avec tous les acteurs possibles (ONEMA, PNC, DDT, Préfecture, Chambre d'Agriculture, élus du Département, député et sénateur, syndicats agricoles,...) Le conseil approuve ces trois propositions : le bassin DFCI sera curé au printemps; la terre sera régalée en bord de voie (au début il avait été envisagé de l'utiliser plus haut sur la VC1 pour une mise en forme de la voie non revêtue après l'Hôpital; on ira chercher de la grave à la carrière des Bondons pour cela). Le conseil est aussi d'accord à l'unanimité pour convoquer tous les acteurs au sujet des béals.

Point à l'ordre du jour

Approbation du dernier compte rendu (31/01/2019) validé à l'unanimité.

Délibérations

- Emprunt auprès du Crédit Agricole du Languedoc : Alain JAFFARD présente la consultation lancée pour réaliser un emprunt de 250 000 € nécessaire pour mener à bien les projets lancés cette année (toiture de l'école, travaux de la Brousse, travaux au camping,...) et pour assurer une trésorerie suffisante nous permettant de régler dans de meilleurs délais nos factures.

De plus depuis trois ans et notre fusion, nous avons pour le budget de l'eau comme pour le budget général baissé fortement notre endettement et de

nombreux emprunts sont en fin de paiement.

Le crédit agricole moins disant nous propose un prêt de 250 000 € sur 20 ans au taux de 1.86 % avec un remboursement trimestriel constant de 3745 €. Le conseil valide à l'unanimité. - Renouvellement de l'adhésion à AGEDI :

Ce Syndicat met en place un système de gestion pour les collectivités efficace et peu onéreux (90 % des collectivités y sont adhérentes). Le conseil valide ce renouvellement d'adhésion à l'unanimité.

- Virement fonds de concours au SDEE pour l'aménagement de la Brousse :

Le SDEE, comme Maître d'œuvre va assurer le contrôle et la surveillance des travaux d'enfouissement des réseaux secs et d'eaux usées dans le village de la Brousse (INEO réalisant les travaux). Pour ce faire nous devons délibérer pour financer notre participation aux travaux pour les réseaux secs.

La commune devra régler au SDEE 8 327.10 € + 33 523.91 € soit 41 851.01 € TTC sur 66 616.84 € + 100 571.72 € soit 167 188.56 € de travaux (enfouissement réseaux + génie civil). Sur ces 41 851.01 € nous aurons une aide du département de 40 %. Le conseil valide à l'unanimité.

- Modification du schéma d'assainissement sur le secteur UA du village de la Brousse :

Classé en Secteur d'Assainissement Non Collectif, ce secteur sera à la fin des travaux, vu dans le précédent paragraphe, classé en secteur d'assainissement



collectif. Le conseil valide à l'unanimité.

- Consultation de 3 bureaux d'études pour le dossier de conception des ouvrages pour la station d'épuration et les réseaux d'assainissement de la Brousse

Pour obtenir les financements de l'Agence de l'eau Adour Garonne et pour être en conformité administrative, il nous faut un dossier technique conforme aussi il nous faut consulter 3 bureaux d'études le plus rapidement possible. Le conseil valide à l'unanimité.

- Financement du Vent des Bancelles :

Avant la création de la nouvelle communauté de communes, l'ancienne prenait en charge au sein de la « Maison des Services Au Public » les tâches administratives de montage et rédaction du journal. Depuis cette fusion c'est Ventalon en Cévennes qui les finance et nous demande de participer à 50 %. Il est délibéré pour cette participation de 1157 € pour 1 an. Le conseil valide à l'unanimité.

- Motion de défense du train :

Dans le cadre du grand débat, l'association de défense des trains TET (Trains d'Equilibre des Territoires) Le Cévenol et l'Aubrac nous demande de soutenir leur contribution pour le maintien et la modernisation des lignes et trains concernés. Le conseil valide à l'unanimité.

- Financement de la formation professionnelle des agents :

Tous les anciens dispositifs de formation (DIF, CIF,...) ont été supprimés et remplacés par le compte personnel de formation qui

suit le salarié au fil de ses emplois (dans le secteur public et dans le privé). Il donne des droits au salarié de se former au-delà des besoins de son employeur et au-delà des formations organisées par le CNFPT. Par délibération l'employeur peut accepter de participer au financement des frais pédagogiques et aux déplacements. Le conseil décide de ne pas prendre en charge ces dépenses, du moins pour 2019.

- Contrat de Prévoyance mutualisé :

Le Centre Départemental de la Fonction Publique Territoriale nous demande de nous associer au groupement de commander pour obtenir une prévoyance de bonne qualité et au meilleur coût en se regroupant. Le conseil valide à l'unanimité.

- Concours d'architectes pour l'aménagement du quai :

Le jury de ce concours doit être composé de membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune : Le maire, président du jury + 3 autres membres de la CAO et un suppléant. Sont désignés : Alain JAFFARD, Président du Jury ainsi que Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Frédéric FOLCHER comme membres titulaires, Jean Paul VELAY comme membre suppléant.

- Embauche d'un service civique pour animer le dossier Atlas de la Biodiversité Communale :

Il est proposé de recruter en service civique une personne pouvant être intéressée par cette démarche (non trouvée à ce jour). Le conseil valide à l'unanimité.

Informations et débats

- Travaux en cours

La fuite du Pont de la pierre a été réparée.

La viabilisation des terrains, à la zone artisanale de Fraissinet de Lozère, a été réalisée par INEO.

Les travaux des ateliers municipaux avancent normalement. Des places de stationnement vont être créées.

La consultation pour les travaux du camping est lancée ainsi que celle pour la toiture de l'école.

Les travaux d'accessibilité du temple ont fait l'objet d'une consultation. C'est l'entreprise Chapelle qui va réaliser les travaux (moins disant : 4 500 €).

L'entreprise de Couverture Folcher est intervenue à notre demande pour mettre en sécurité la petite maison qui tombe en ruines à l'angle de la rue face à la maison de Jean-Paul Allier. Le concours d'architectes pour le quai est lancé.

- Programme de Voirie 2019 :

François Folcher précise que les devis demandés s'élèvent à 243 000 € (Ouvrage sur la VC au Mas de la Barque, accès déchetterie, VC de Villeneuve, Vc de Riemal, VC du Viala, mur sur chemin d'accès à Racoules, Pré Platon, Vc du Merlet, VC de Lhermet et Grizac, VC de Finialettes, ouvrage d'art à Masméjean, route de la Brousse, VC de Masmin, VC du Tronc, VC de Montjoie...) alors que nous disposons d'une enveloppe maxi de 55 000 €. Une commission est mise en place pour hiérarchiser les travaux urgents puis une liste complémentaire. Les autres seront reportés en 2020.

- Travaux à prévoir :

Il est décidé de relancer le cabinet Mégret pour les travaux de reprise AEP sur la place du Chambon (suppression conduites en plomb) afin de lancer l'aménagement de la RD entre le camping et le pont. Il faut relancer le Cabinet Aqua Service pour le Captage de Caguefer.

Divers :

- Emplacements au camping

La commune loue à l'année 28 emplacements sur 95 existants au camping municipal pour un loyer annuel de 1500 € l'emplacement. Nous avons 2 nouvelles demandes. Il est décidé de donner une suite favorable à ces demandes même si ces 28 locations sont quelquefois problématiques. Ne devrait-on pas demander comme dans d'autres campings un stockage hivernal sur un secteur donné pour remettre tout en ordre et réattribuer chaque année les emplacements ? Un règlement plus strict devrait être mis en place pour améliorer les choses sur ce camping. Un groupe de réflexion va étudier le dossier : Frédéric Folcher, Stéphan Maurin, Yves Commandré et Christelle Folcher.

- Accueil « Les vieux gallets » :

Cette association de vieux vélos et mobylettes souhaite séjourner le 6 juillet sur l'emplacement de la fête. Accord du conseil mais pas pour le prêt de matériel.

- Accueil Descente en Kayak extrême avec la FFK :

Suite au gros succès de l'an dernier, les organisateurs Jean-Paul Justamond et David Bernardeau sont prêts à renouveler l'évènement, les 5, 6 et 7 avril 2019. Les

associations locales partenaires sont aussi prêtes à s'engager. Bonne nouvelle.

- Maison du Mont Lozère et modification du Site Patrimonial Remarquable :

La procédure pour déclasser le bâtiment de l'ancienne Poste est lancée et une première réunion a eu lieu. Le projet est en phase de calage entre les différents financeurs. Une présentation conjointe du projet avec le Parc National sera organisée le vendredi 26 avril à 18 h. Il sera abordé lors de cette réunion publique le travail sur la conservation des pièces du Musée.

Autres informations :

Le gîte de Champlong va être mis en location pour 2,5 mois à un couple d'artistes belges qui ont un projet artistique qui associera l'école et des associations locales.

L'école est labellisée école numérique.

Le gîte et les chambres d'hôtes de Nils à Runes vont être repris par M. et Mme Mercier.

Plusieurs demandes de logements reçues et non satisfaites.

Un courrier va être envoyé aux propriétaires d'épaves pour monter une opération de résorption de ce fléau.

Le projet d'extension de la maison médicale est étudié par Marie Claire Bessin. La famille bulgare logeant à l'étage a été informée du projet. Elle pourrait être relogée à terme. Une sophrologue va venir 2 ou 3 jours par semaine en alternance avec le médecin. Cette maison va être intégrée dans le projet de la Communauté de Communes de Maison de Santé Pluridisciplinaire multisites « Le Collet de Dèze - Pont de Montvert -

Vialas ».

Le prochain bureau sera à Fraissinet le 28 mars à 20 h 30.

Le prochain conseil sera au Pont le 11 avril à 20 h.

Fin du conseil à 0 h 45

Pont de Montvert
Sud Mont Lozère
conseil municipal
11 avril 2019

Sont présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stéphane MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE.

Représentés : Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY.
Excusés : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Dominique MOLINES.

Absents : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Françoise THYSS.
Secrétaire de séance : Alain JAFFARD.

Adoption du compte rendu du précédent conseil à l'unanimité.

Les délibérations

- Budget du Pré Platon :

Le Compte Administratif du budget annexe du Pré Platon est présenté au conseil, concordant avec le compte

de gestion dressé par le trésorier. Il n'y a eu aucune opération sur ce budget lors de l'année 2018. Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire.

92 090.40 € sont reportés en excédent sur le budget 2019.

Le Budget du Pré Platon pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, il est voté avec un montant de dépenses prévues de 92 090.40 € en fonctionnement et l'équivalent en recettes (excédent reporté). Le conseil le vote à l'unanimité.

- Budget du service Eau et Assainissement

Le Compte Administratif du service Eau et Assainissement est présenté au conseil, concordant avec le compte de gestion dressé par le trésorier. Il présente les résultats suivants : déficit de 69 726.90 € en fonctionnement, avec un total de 239 923.41 € de dépenses et 170 196.51 € de recettes. Un déficit de 35 494.98 € en investissement avec un total de 151 164.98 € de dépenses et 115 670 € de recettes.

Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire. Les déficits sont reportés en dépense dans le budget 2019.

Le Budget du service Eau et Assainissement pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, il est voté avec un montant de dépenses prévues de 311 238.88 € en section d'exploitation et l'équivalent en recettes. Le montant de l'investissement proposé est lui de 860 457.46 €, de gros projets étant en cours sur la commune (réfection

de la conduite de Caguefer, traitement automatisé des unités de distribution d'eau potable, protection des captages, reprise des branchements en plomb du quartier du Chambon...). Le conseil le vote à l'unanimité.

Le conseil discute de l'éventualité d'augmenter les tarifs de l'eau ; le budget étant systématiquement en déficit sur la partie fonctionnement. Cette question sera inévitablement à l'ordre du jour dans les mois à venir dans le cadre du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

- Budget principal :

Le Compte Administratif du budget principal est présenté au conseil, concordant avec le compte de gestion dressé par le trésorier. Il présente les résultats suivants : excédent de 34 878 € en fonctionnement, avec un total de 1 235 486.62 € de dépenses et 1 270 364.62 € de recettes. Un excédent de 57 679.67 € en investissement avec un total de 375 230.34 € de dépenses et 432 910.01 € de recettes. Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire. Les excédents sont reportés en recette dans leurs sections respectives dans le budget 2019.

Le Budget principal pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, tel que suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Voir TAB 1 et 2

Le conseil le vote à l'unanimité.

- Subvention aux associations : voir TAB 3

- Vote des taux des taxes locales à l'unanimité et sans changement par rapport à l'année précédente.

Taxe d'habitation : 9.73
 Taxe foncière (bâti) : 11.86
 Taxe foncière (non bâti) : 260.15
 - Eclairage public :
 Monsieur le Maire présente au conseil le devis du SDEE

pour les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la commune. Le montant des travaux s'élève à 73 719.60 € TTC Le plan de financement proposé est :

TAB 1

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	440 037.70
012	Charges de personnel, frais sociaux	2 72 200.00
014	Atténuations de produits	30 300.00
65	Autres charges à caractère courant	179 027.54
66	Charges financières	31 500.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
681	Opérations à ordre de transfert entre sections	30 773.17
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 206 545.28

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
012	Atténuations de charges	37 200.00
70	Produits des services du domaine, vente	123 300.00
73	Impôts et taxes	303 835.00
74	Subventions et participations	810 120.00
75	Autres produits de gestion courante	110 000.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	30 037.56
902	Résultat de l'exercice précédent	24 870.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 384 542.56

TAB 2

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Montant
30	Travaux d'entretien, réparations	100 000.00
31	Investissements supports	104 947.45
32	Investissements travaux	288 127.00
33	Travaux et études variés	78 011.46
023	Travaux supports	8 229.33
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 281 879.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	836 073.16
14	Impôts et taxes assimilés	300 000.00
19	Dotations, fonds divers et réserves	152 000.00
042	Opérations à ordre de transfert entre sections	30 773.17
001	Saldo d'exercice antérieur	24 870.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 304 879.17

TAB 3

Nom de l'Association	Subvention votée	Nom de l'Association	Montant
Les Amis du Livre	800,00 €	Ballot Boiss	350,00 €
L'Éveil Rural, Pêche, randonnée	2 100,00 €	Fa Diane Portrose	400,00 €
CINCOO	420,00 €	AS Chasse St Maurice	200,00 €
L'Arbre aux étalées	1 800,00 €	Association stievenon	1 000,00 €
AMAC	2 000,00 €	Charme TRIBAT V	400,00 €
ADOC / Total Festum	1 500,00 €	T S B collège 3 Vallées	700,00 €
Comité des Fêtes	3 400,00 €	A.S Collège 3 Vallées	800,00 €
Comité des Fêtes La Boussac	1 000,00 €	Les Montvillages/oussacs	200,00 €
ADMIR La Pontaise	500,00 €	Amis du Parc (Les Hauts Vaux)	850,00 €
Association parents d'élèves	2 500,00 €	FNACA	500,00 €
ADIL	100,00 €	Association Montjose	130,00 €
ASA DECCI	4 000,00 €	Mont Leviers Eclairage	700,00 €
Football Sud Lozère	3 000,00 €	Association Châtaignes et Miravalles d'Évennes	100,00 €
Les Accrochés Grimperies	1 100,00 €	ADPS	300,00 €
Les Sources Vives	500,00 €	Recto du curu	200,00 €
Cyjn Volontaire	1 500,00 €	Raidy Batis	200,00 €
		CAUC	150,00 €
		TOTAUX	31 880,00 €

Une subvention du SDEE de 21 904.47 €

Une subvention de l'Europe (FEDER) de 18 334.45 €
 Monsieur le Maire propose de demander une subvention complémentaire à la région pour atteindre un taux de subvention à 80 %
 Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer le devis, à lancer les travaux et à demander la subvention complémentaire.

Point sur les travaux

- Quartier du Chambon :
 AEP : le devis du cabinet Mégret pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'alimentation en eau potable du quartier du Chambon est renégocié à 4 400 € TTC. La commande est validée pour la réalisation du dossier qui est nécessaire à la consultation des entreprises.

- Routier : une convention avec le département pour les travaux sur la RD 20 depuis la place du Chambon jusqu'au camping sera signée. Le SDEE propose d'enlever 4 poteaux ciments et d'enfouir les réseaux secs sur cette partie de la RD 20. Un devis sera présenté avant une décision définitive.

- Création d'un branchement AEP et assainissement chez Christophe Pantel à Plaisance (devis de l'entreprise Rouvière accepté pour 2000 €). Perception en contrepartie des taxes de raccordement eau et assainissement.

- Raccordement de l'immeuble de M. Christian Bertrand au réseau d'assainissement dans la Grand'rue. Perception en contrepartie de la taxe de raccordement assainissement.

de recharge de véhicules électriques (afin d'éviter de nouveaux éboulements endommageant celle-ci) est validé.

- Des travaux de lamiers (élagage) seront exécutés sur les voies communales au Pont de Montvert, Ville-neuve, Masmejean et Rieu-mal

- Les travaux de réfection de l'aqueduc de la VC1 (Mas de la Barque) sont inclus au programme de voirie et seront réalisés en priorité.

Compte rendu de réunion

- La procédure de concours pour l'aménagement du quai a avancé. L'appel à candidature a été lancé. 11 équipes de Maîtrise d'œuvre ont fait une proposition. Le jury doit se réunir le 18 avril et trois équipes seront retenues.

- 26 avril : réunion publique qui porte sur les travaux que fait le parc au niveau du musée. Cette opération doit être recontextualisée dans le projet de nouvelle maison du Mont-Lozère.

- Comité de Pilotage (COPIL) pour le projet de la Tour du Viala. Le Maire présente au conseil le projet de réalisation d'un complexe d'observation astronomique ouvert aussi bien aux scientifiques, professionnels qu'au grand public. Le projet s'appuie sur le bâti existant et comprendrait également des équipements d'hébergement et de restauration. Ce projet, prévu en deux tranches, est estimé à 5,5 millions d'euros. L'objectif de la ville d'Alès est d'obtenir le PC 1ère tranche avant la fin de l'année 2019.

- Le terrassement du talus au-dessus de la borne

Questions diverses

- Biens sans maître à l'Hermet : dans le cadre de la procédure, les héritiers d'un des biens supposés sans maître ont été retrouvés. Ces derniers vont être mis en demeure d'intervenir au plus vite sur leur ruine qui menace de s'écrouler sur la maison d'à côté.

- Installation validée par le conseil d'un Food truck en saison au marché du mercredi.

- FIBRE : réunion publique prévue le 23 mai 2019 à 18 h à la salle polyvalente. Plusieurs membres du Conseil font part d'un vif mécontentement sur la manière dont les travaux sont menés, dans un brouillard total. Il souhaite l'organisation d'une réunion avec les acteurs pour parler de tous les travaux qui sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 40.

Absents : Anne-Marie DI-DIER, Loïc JEANJEAN, Emilie MERMETBOUVIER,

Frédéric NADLER, Solène RENARD, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance :
Frédéric MOUREAU

En préambule de la séance, Nadine KIRSCHLEGER fait un point sur la campagne de recensement de la population communale qui vient de s'achever. 268 personnes ont déclaré vivre en résidence principale sur la commune (175 à Saint Frézal de Ventalon et 93 à Saint Andéol de Clergumort). 130 logements sont des résidences principales, 133 logements sont des résidences secondaires ou occasionnelles et 8 logements sont déclarés comme vacants par leurs propriétaires.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS fait une remarque concernant les tarifs de l'eau. Elle souhaite qu'une précision soit apportée sur le paragraphe relatif aux tarifs de l'eau appliqués en 2018. Jacques HUGON demande à ce qu'une précision soit apportée sur le paragraphe relatif à l'évolution des emplois techniques de la commune.

Ces remarques étant intégrées au compte rendu, le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

- Information sur l'avancement du dossier des sentiers de randonnée (Pôle Pleine Nature Mont Lozère) : Conventionnement avec les propriétaires Marie-

Christine LIEBER présente l'avancée de ce projet qui concerne le recensement et la réhabilitation des sentiers de randonnée du Mont Lozère. 1 000 km de réseau sont concernés, 3 EPCI sont impactés et 5 sites Natura 2000. Ce projet, mis en place par le syndicat mixte du Mont Lozère et le Pôle Pleine Nature Mont Lozère, implique de nombreux partenaires. Beaucoup de communes sont concernées; elles se répartissent en 3 secteurs principaux : les communes du nord-est du Mont Lozère, celles du nord-ouest et celles du sud. Concernant les communes du sud du Mont Lozère, dont fait partie Ventalon en Cévennes, 35 000 € de travaux sont prévus pour la remise en état des sentiers de randonnée. C'est l'entreprise Cartosud qui a remporté l'appel d'offres lancé et qui est maintenant chargée de recenser les sentiers et d'établir la liste du parcellaire. Des carto-guides et de nombreux outils numériques seront édités par la suite. Des conventions ont été envoyées aux particuliers afin d'obtenir les autorisations de passage.

Tous les propriétaires doivent donner leur accord afin que le projet aboutisse rapidement. Marie-Christine LIEBER a déjà rencontré plusieurs propriétaires qui souhaitaient avoir des renseignements complémentaires sur ces autorisations de passage. Une fois ce travail abouti, les sentiers actuels seront débalisés, puis un nouveau balisage sera mis en place et des poteaux seront implantés. L'assise des chemins sera reprise (petits ponts, murets à consolider), les sentiers

seront débroussaillés. Par la suite, l'entretien des sentiers de randonnée sera à la charge de la communauté de communes. Un budget de 103 000 € est prévu pour la mise en place du mobilier signalétique.

Il s'agit donc d'un projet d'envergure. Marie-Christine LIEBER précise qu'elle est actuellement dans l'attente du retour des conventions signées par les propriétaires concernés par les autorisations de passage sur la commune de Ventalon en Cévennes.

- Régularisation des captages AEP : Cession de parcelles à Loubreyrou

Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Le captage de Loubreyrou est à cheval sur 2 parcelles. Le géomètre a effectué la division parcellaire de l'amont du captage de la source de Loubreyrou. La famille MESTRE accepte de céder à la commune la parcelle permettant la régularisation de la source. Le notaire en charge de l'affaire sera Maître BOUAZIZ-SANIAL à Génolhac. Il est demandé aux élus de délibérer afin d'acter la cession de cette parcelle par la famille MESTRE à la commune de VENTALON EN CÉVENNES pour l'euro symbolique : Unanimité pour.

Arrivée de Céline MATHIEU-STAAAL à 18h03.

- Information : assainissement et aménagement extérieur Mairie du Géripon – Lancement d'une consultation maîtrise d'oeuvre pour un assainissement collectif à l'Espinassas Les travaux de rénovation du Géripon se terminent. Il reste à faire la réception des travaux. Il faut également ré-

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
25 février 2019

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Céline MATHIEU-STAAAL, Frédéric MOUREAU, Hervé PELLECUEUR, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA
Représentés : Véronique NUNGE



nover l'assainissement. Un technicien du SPANC doit venir jeudi 28 février à la mairie pour effectuer le diagnostic et des devis seront demandés aux prestataires d'installation d'assainissement autonome. La commune souhaite également créer une terrasse de plain-pied avec le logement et la salle du RDC. Des devis en maçonnerie et en charpente sont en cours d'élaboration. Concernant l'aménagement intérieur de la mairie, il est proposé d'acheter des tables rectangulaires avec chaises pour remplacer la table actuelle du conseil municipal qui est ovale et ne permet pas de réunir autour d'elle plus de 12 personnes. Par ailleurs Camille LECAT informe les élus qu'une consultation de maîtrise d'oeuvre va être lancée pour un enfouissement de l'assainissement collectif (phytoépuration) à l'Espinas.

- Enfouissement des réseaux AEP et électricité La Mairie essaye de coordonner l'installation du réseau Très Haut débit (THD) avec l'enfouissement de tuyaux afin de moderniser les réseaux AEP et avec des projets d'électrification.

1/Le chantier THD est divisé en 2 principales parties : transport et distribution. La phase transport est en cours avec l'enfouissement de gaines à St Andéol. La commune n'a pas de détail sur St Frézal mais cela devrait suivre. Durant le chantier sur St-Andéol, la Mairie a saisi cette opportunité pour enfouir un tuyau AEP entre le réseau du Pré Neuf et le pont de Loubreyrou (croisement des Fal-lais).

2/SCOPELEC doit rendre

à ALLIANCE THD (ORANGE) les études pour la partie distribution fin février. La commune a fait part de son souhait de saisir cette opportunité pour enfouir de l'eau potable entre le pont de Loubreyrou et Pénens Bas. Le but étant également de pousser ALLIANCE THD (ORANGE) à un enfouissement maximal du réseau fibre afin de bénéficier d'opportunités pour nos réseaux communaux. La Mairie a reçu une demande de Pascal et Cécilia Leclercq pour étudier le raccordement électrique des Chabannes en lien avec un éventuel enfouissement THD. D'autres secteurs pourraient à cette occasion faire l'objet de travaux d'enfouissement de canalisations ou d'électricité :

Sambuget – L'Eglise (eau)

La Cabanelle (eau)

Conches (eau)

Les Bouscas – Peyrebrune (eau). Il est proposé aux conseillers de donner leurs avis sur la démarche engagée et éventuellement d'apporter leurs suggestions sur des secteurs qui pourraient faire l'objet d'enfouissement de ce type à cette occasion, sachant qu'il faudra certainement faire des choix. Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS évoque le secteur entre le captage de Peyrebrune et le Salson (tuyau en aérien à enfouir). Camille LECAT précise qu'au-delà de 100 000 €, il sera compliqué de donner suite aux projets. Il est proposé aux élus d'accorder une délégation au maire pour passer des marchés compris entre 20 000 € et 60 000 € et qui ne souffriraient l'attente d'un prochain conseil pour leur réalisation du fait du calendrier

resserré des intervenants du THD. Vote des élus en faveur de cette proposition : Unanimité pour. Le maire est donc autorisé à signer des marchés jusqu'à 60 000 € pour l'enfouissement de tuyaux AEP et réseaux secs dans le cadre des travaux d'enfouissement THD. Frédéric MOUREAU et tous les membres du conseil se plaignent de la très mauvaise qualité et fiabilité du réseau téléphonique sur notre commune.

- Le Cros – St Frézal : réflexion sur une éventuelle vente pour conforter une installation agricole Camille LECAT et Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS ont rencontré la directrice adjointe du Parc National des Cévennes et la déléguée territoriale au sujet de l'installation agricole du Pré des Maresques en cœur de Parc National des Cévennes. Il ressort de cette rencontre que la doctrine du PNC ne permettra pas d'autoriser une construction aux Maresques et encore moins une habitation. Il s'agit de sortir de l'impasse vers laquelle les différentes parties en présence se dirigent et de conforter l'installation agricole de l'association du Pré des Maresques, et le projet d'habitat de Mariama LOUNIS et de César VERDIER. Pour cela, une possibilité ouverte à la réflexion de chacun est de proposer à ces derniers d'acquérir la ruine (ou ce qu'il en reste) du Cros (reconnu comme lieu-dit habité en cœur de PNC) ainsi que quelques terrains environnants. Les intéressés, César VERDIER et Mariama LOUNIS ont été sollicités sur cette éventualité d'installation au Cros et se sont déclarés ouverts

à cette éventualité. L'eau a été trouvée et mérite d'être testée pour vérifier sa potabilité. L'accès peut se faire soit par la piste menant au Col de Chalsio ou bien par la piste menant à la route du Salson qui devrait alors être maintenue à l'état de viabilité. Le classement des parcelles en régime forestier et le plan d'aménagement de l'ONF devront tenir compte de cette installation et s'orienter vers du sylvo-pastoralisme et des conventions de pâturage pour ovins. Conformément à l'acte notarié d'acquisition de la propriété, la SAFER devra donner son accord pour cette cession. Dans l'hypothèse où le conseil municipal serait favorable à ce projet de cession, le Parc National des Cévennes assure être prêt à soutenir activement le projet d'installation en question, notamment pour aider les porteurs de projet à investir. Par ailleurs le PNC propose de racheter le Pré des Maresques et le mettre à disposition des intéressés, via une convention d'utilisation. Si les élus y sont favorables, Camille LECAT propose d'organiser une réunion avec les intéressés et le PNC pour voir les suites à donner à ces différentes propositions. Les élus insistent sur le fait que la solution proposée doit permettre une installation viable de Mariama et César. Il convient également de rester vigilant quant à d'éventuels conflits de voisinage au Cros, notamment au niveau du pâturage des brebis que possèdent les intéressés. La ressource en eau sera-t-elle également suffisante? Il s'agira d'étudier cette pro-

blématique qui est centrale pour une installation viable d'habitants au Cros. Enfin, plusieurs conseillers mettent en avant qu'il ne serait pas judicieux de morceler cet ensemble immobilier d'un seul tenant, que ce n'est pas le rôle de la commune de « démembrer » ou faire des opérations immobilières, que cette vente éventuelle apporterait une perte de contrôle du foncier, de son usage, et une obligation de remise en état ou de goudronnage des accès (n'avons-nous pas déjà assez de routes à entretenir ?), et qu'il serait préférable d'envisager un bail emphytéotique qui permettrait à la commune de conserver la propriété des parcelles tout en permettant aux intéressés de s'installer sur place. Tous s'accordent à dire que le projet de reconstruction de la ruine du Cros est en tout cas une très belle opportunité pour le territoire mais plusieurs conseillers souhaitent que la commune conserve la propriété du Cros. Camille LECAT interrogera les intéressés afin de savoir si ces derniers veulent absolument acheter le Cros ou si la solution d'un bail emphytéotique est envisageable. La priorité est néanmoins de vérifier les freins éventuels à la rénovation de cette ruine, à savoir : Analyser l'eau, obtenir l'accord de la SAFER en cas de vente, obtenir un CU positif pour la reconstruction auprès de la DDT et une autorisation de défricher 50 m autour de la ruine... afin de savoir si une suite peut être donnée à ce projet.

- Information : évolution du dossier Refus du transfert de la compétence eau à la

communauté de communes Alain VENTURA résume la situation. Aujourd'hui, 6 communes ont délibéré en faveur du refus de transfert de la compétence eau à la communauté de communes au 1er janvier 2020. Nous avons donc atteint la minorité de blocage en nombre de communes mais pas encore en terme de population. L'AMRF a fait un recours auprès du service du Premier Ministre, car l'Etat est allé au-delà des actes du Parlement dans ces arrêtés et directives de population. La commune de VENTALON EN CEVENNES a fait parvenir un courrier pour expliciter l'affaire au député, à l'AMRF, au sénateur, au président du Conseil Départemental, aux autres maires,...

Daniel MATHIEU demande quels sont les risques pour les projets en cours. Alain VENTURA explique que pour l'instant, le principal risque est que la communauté de communes ne soit pas en mesure de gérer techniquement ce transfert au 1er janvier 2020.

- Information : travaux du groupe de réflexion sur le troisième bâtiment à l'Espinas Jean-Claude DAUTRY et Daniel MATHIEU présentent le sujet. Un groupe de travail composé des ABPS, d'Epi de Mains, de la SCIC Le Relais de l'Espinas et de la Mairie s'est constitué pour réfléchir à la réhabilitation du 3ème bâtiment de l'Espinas. Voici les extraits du compte-rendu de la première réunion qui a eu lieu le 18 janvier 2019.

Le bâtiment pourrait contenir

- un logement permanent de 45 m2 (les petits logements font défaut sur le territoire

et ce manque freine l'installation de jeunes ou moins jeunes célibataires ou en couple);

- un local municipal de 30 m2 pouvant servir à la mairie déléguée

- un hébergement temporaire sous forme de dortoirs ou petites chambres pour les stagiaires ABPS et/ou les saisonniers de la SCIC et/ou les services civiques de l'association (env. 45 m2)

- des locaux associatifs (le développement de l'activité du café-restaurant va amener la SCIC à reprendre la gestion de l'étage actuellement prêté à l'association), ces locaux comporteraient une salle de 100 m2 pour accueillir du public (salle de spectacle et tiers lieux numérique puisque l'association a été labellisée par la Région) et un bureau de 15 m2

- un espace vitrine de produits locaux 10 m2. Ces espaces pourraient aussi accueillir la bibliothèque » Les élus débattent des utilisations possibles de ce troisième bâtiment. Le coût d'un tel projet serait de 900 000 € et pourrait être porté au moins en partie par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Les financements possibles sont à rechercher.

- Lancement d'une consultation de travaux pour la réhabilitation du Pont de Loubreyrou (ruisseau de Trappes) La commune doit réhabiliter le pont de Loubreyrou suite à un tassement côté amont section gauche dans le but de sécuriser le ruisseau des Trappes et permet l'accès aux différents hameaux depuis le

Collet de Dèze. Les travaux impliqueront un démontage partiel de l'ouvrage, la reprise du tympan et de la culée gauche, la reprise de la voûte, la reconstruction du parapet et la remise en état du terrain. La commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de ces travaux qui seront menés avec l'appui de Lozère Ingénierie. Le chiffrage estimatif s'élève à 47 275,56 € TTC + 4 247,56 € TTC (rémunération Lozère Ingénierie). Camille LECAT présente aux élus le rapport établi par Lozère Ingénierie à ce sujet. Pierre-Emmanuel DAUTRY relate l'histoire du dommage de ce pont et Alain VENTURA présente l'aspect financier. Lozère Ingénierie ne devrait pas tarder à lancer un marché public afin de recruter les entreprises candidates à la réalisation des travaux de réhabilitation du pont.

- Projet Verger conservatoire de pommes à l'Espinas : mise à disposition de parcelles à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère Daniel MATHIEU présente le sujet aux élus, avec Frédéric MOUREAU. Le projet de créer un atelier jus de fruits était envisagé depuis longtemps par la CUMA du Ventalon. Mais cela impliquait un investissement important, donc une augmentation de la production... Hors il est apparu que les vergers vieillissaient et qu'il fallait dynamiser la filière, et donc replanter des arbres ! L'association « Renouveau de la Pomme » 100 % Cévennes » a été créée et a porté un projet de création d'un verger d'apprentissage. Ce projet



n'ayant pas pu aboutir sur la commune de Saint Julien des Points, il est proposé de le réaliser à l'Espinassas. Ce projet est porté administrativement par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et le Syndicat des Vallées Cévenoles (ex-syndicat du Galeizon), et porté dans son fonctionnement futur par l'association « Renouveau de la Pomme 100 % Cévennes ». Il s'agit de créer un verger de pommiers ayant 4 fonctions :

- Conservatoire de variétés anciennes locales en lien avec le verger de Mijavols,
- Apprentissage : un lieu pour apprendre à tailler, à greffer, à prendre soin des arbres,
- Pépinière : reproduire des plants, proposer des greffons aux cultivateurs de pommes,
- Production : dans 10 ans, le verger sera en production et apportera des volumes à la production locale de pommes et de jus. La conservation des variétés et l'apprentissage sont les premiers objectifs de ce verger. La commercialisation ou la transformation des récoltes à venir n'a encore pas été définie, n'étant pas une priorité (premiers fruits dans plus de 5 ans).

Il est prévu de planter 100 à 150 arbres, de clôturer les parcelles plantées, de créer un stockage d'eau agricole pour l'irrigation des jeunes plants. Les investissements à hauteur de 50 000 € HT seront portés par la CCCML et subventionnés à 80 %. Dans ce cadre, les travaux doivent impérativement être finis fin 2019.

Un devis a été demandé pour la clôture qui délimitera le périmètre du ver-

ger. Une réserve d'eau de 300 m³ est prévue. Un devis est en cours à ce sujet. Le budget pour ce bassin serait d'environ 23 000 €. Certains plants ont déjà été commandés. Les plantations sont prévues au mois de novembre 2019. L'altitude n'est pas un souci pour le verger et cela permettra en outre une expérimentation pour certaines variétés. Le fonctionnement et l'entretien qui en découlent reviendront à l'association. Un plan de la zone est présenté aux élus. La commune peut proposer de mettre à disposition environ 6 000 m² suivant le parcellaire joint sur les parties de parcelles A524, A522, A526, A527, A480.

Les surfaces visées doivent permettre de ne pas gêner les autres usages sur le site (pierre sèche, sentier, ramassage châtaigne, manifestations). Il est proposé au Conseil de délibérer pour autoriser le maire à mettre à disposition de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère suivant convention les parties de parcelles citées.

Daniel MATHIEU et Frédéric MOUREAU sont administrateurs de l'association. Ils se retirent donc du vote. La délibération pour la mise à disposition de parties de parcelles à la communauté de communes est adoptée à l'unanimité, sachant que D. MATHIEU et F. MOUREAU ne participent pas au vote.

Questions diverses : frelons asiatiques...

- Frelons asiatiques
Une campagne municipale a été lancée en lien avec l'association REGAIN et

des habitants de la commune afin de piéger le frelon asiatique. Des pièges à frelon ont été achetés par la Mairie et ils seront distribués à des bénévoles pour être installés dans chaque hameau.

- Ordures Ménagères M. MAGNE, en charge de la gestion des ordures ménagères, a proposé à Camille LECAT de tester un nouvel emplacement de tri sélectif. Il pensait à l'Espinassas. Mais d'autres emplacements peuvent être envisagés. Au Plan de la Fougasse (mais le problème de la maîtrise foncière se poserait alors pour la commune)? Ou au parking de la mairie du Géripion? Il est nécessaire de pouvoir se garer facilement à l'endroit qui sera choisi. A la Ponge, la commune étant propriétaire du parking de la Ponge, ne pourrait-on pas déplacer les containers à cet endroit?

La mise en place de brisèvue est également à étudier.

- Gestion des épaves sur la voie publique Frédéric MOUREAU interroge les élus sur le sujet suivant : Que peut ou veut faire la commune contre le stockage des épaves automobiles des particuliers sur certaines voies publiques ou parties privées? Tout stationnement ininterrompu sur un même emplacement de la voie publique dépassant 7 jours est illégal. En outre cela pose un réel problème au niveau environnemental, avec une pollution visuelle et chimique réelle (huiles et autres liquides de refroidissement, freins, qui descendent à la rivière à chaque pluie).

Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS expose les démarches entreprises par le

Parc National des Cévennes en la matière. Concernant la zone cœur du PNC, un modèle de courrier cosigné par le PNC et la commune avait été préparé.

Pour les épaves hors zone cœur, plusieurs solutions sont envisagées : faire un courrier à tous les habitants de la commune à ce sujet?

Il est à noter que certaines casses enlèvent gratuitement les épaves.

Il s'agit en tout cas d'un sujet complexe qui est difficilement gérable au niveau du cas particulier.

Peut-être est-il envisageable dans un premier temps de chercher à engager une démarche volontaire des propriétaires de ces épaves en leur proposant une assistance?

Il est en tout cas nécessaire de faire un travail de recensement des épaves et d'information auprès des propriétaires concernés.

- Créer une halte-garderie avant et après l'école Fabienne SALMERON soumet aux élus l'idée de créer une halte-garderie avant et après la journée d'école, afin de résoudre les problèmes de garde que peuvent avoir les parents qui travaillent et qui ne sont pas disponibles aux horaires d'école pour venir chercher leurs enfants.

Camille LECAT précise qu'il existe une liaison passerelle entre l'école des Abrits et la crèche Tourni'Coton qui ferme à 18h30. Selon une rapide estimation qu'il conviendra d'affiner, la mise en place d'une halte-garderie coûterait environ à la commune 5 400 € sur les 36 semaines d'école. Il est envisageable de demander une participation financière

aux parents qui utiliseraient ce service qui pourrait être extrêmement utile pour certaines familles.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour d'une future séance du conseil municipal.

Dans cette attente, il est acté que cette proposition recueille un avis très favorable des membres du conseil municipal, dans l'attente d'une décision officielle.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 21 h 00.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2019

Une remarque est faite sur le paragraphe relatif au projet d'une éventuelle vente du Cros. La phrase « une majorité de conseillers se prononcent pour un bail emphytéotique » sera remplacée par « plusieurs conseillers... ». Cette modification faite, le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2019 est adopté à l'unanimité avec 2 abstentions, certains conseillers étant absents lors de la précédente séance du conseil municipal.

Démission de Solène RENARD de son poste de conseillère municipale

Par lettre recommandée reçue en mairie le 08 mars 2019, Solène RENARD a démissionné de son poste de conseillère municipale. Sa démission est effective à compter de la réception du courrier en mairie. Une lettre d'information a été envoyée à la Préfecture par la commune, conformément à la procédure. Le nombre de conseillers municipaux de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'élève donc dorénavant à 18. Monsieur le Maire informe les élus des raisons de la démission de Solène RENARD. Afin de permettre à une majorité de conseillers d'être présents lors des séances du conseil municipal, les conseillers débattent de la possibilité de remettre des séances du conseil municipal le samedi matin. Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS proposera aux conseillers un

calendrier des prochaines séances du conseil municipal. La prochaine séance est fixée au samedi 18 mai 2019, à 9 h à la mairie de Léziniér.

Approbation des comptes administratifs 2018 (budget principal, AEP et caisse des écoles) et affectation des résultats

Les comptes administratifs 2018 de la commune de VENTALON EN CEVENNES sont présentés aux élus pour approbation (comptes administratifs du budget principal, de la caisse des écoles et du budget AEP). Arrivée de Véronique NUNGE à 17 h 39. Monsieur le Maire présente les comptes administratifs aux élus. Le budget principal présente un déficit de fonctionnement de 37 904,82 €. Ce déficit provient notamment de la subvention 2017 de la commune à la caisse des écoles qui a dû être faite sur le budget 2018 et non 2017 pour des raisons techniques, ainsi que de la fourniture des repas à l'école de Saint Privat de Vallongue qui a impacté la subvention 2018 de la commune à la caisse des écoles. L'excédent de fonctionnement 2018 du budget de la caisse des écoles s'élève à 22,76 €, compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté qui a permis de compenser le déficit de fonctionnement 2018 de ce budget. L'excédent de fonctionnement 2018 du budget AEP s'élève à 1 032,05 €, compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2017 reporté qui a permis de compenser le déficit de

fonctionnement 2018 de ce budget. La grande implication des agents communaux dans la gestion et l'entretien des réseaux AEP est soulignée. Il est noté que la cantine représente environ 50 % du budget de la caisse des écoles. Après la présentation des comptes administratifs, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal. Les comptes administratifs sont mis au vote. Les comptes administratifs 2018 de la commune, de la caisse des écoles et du budget AEP sont adoptés à l'unanimité par les élus, sachant que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote. Les élus sont ensuite invités à voter l'affectation des résultats 2018. Les affectations de résultats 2018 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion 2018 (budget principal, AEP et caisse des écoles)

La Trésorerie du COLLET DE DEZE a fourni les comptes de gestion 2018 à la commune. Les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs. Les élus sont donc invités à ratifier les comptes de gestion 2018. Les comptes de gestion 2018 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont votés à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2019

Les projets des budgets 2019 de la commune de VENTALON EN CEVENNES (Budget principal, Caisse des écoles et

Ventalon
en Cévennes
conseil municipal
25 mars 2019

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Loïc JEANJEAN, Camille

LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Céline MATHIEUSTAAL,

Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Véronique

NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA

Représentés :

Absents : Anne-Marie DIDIER, Frédéric NADLER, Miriam ROESSEL

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER



AEP) sont présentés aux élus. Les opérations d'investissement sont étudiées en détail. Il est convenu de la nécessité d'augmenter le montant prévu à l'opération « installations agricoles ». Un débat s'engage sur les opérations prévisionnelles de génie civil AEP : les travaux de la fibre optique actuellement en cours sur la commune seront peut-être l'occasion d'enfourer des réseaux AEP. Un débat s'engage également sur l'opération éclairage public de la commune. Faut-il envisager une solution uniquement solaire, voire supprimer l'éclairage dans certains hameaux, ou faut-il signer le devis du SDEE qui prévoit la rénovation de l'éclairage actuel avec une participation financière du FEDER et du SDEE ? Ce sujet devra être étudié rapidement car le devis du SDEE doit être signé sous quelques semaines si la commune souhaite y donner suite et bénéficier des subventions associées. Les budgets 2019 de la commune, de la caisse des écoles et de l'AEP sont mis au vote. Chacun de ces budgets est voté à l'unanimité par les élus.

Vote des taux d'imposition 2019

Les élus sont invités à voter les taux d'imposition 2019. Les taux d'imposition 2019 suivants sont proposés (taux identiques à 2018) :

Taxe d'habitation : 13,00
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,67

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 226,15

Ces taux sont votés avec 1 voix CONTRE et 14 voix POUR.

Amendes de police 2019

Le dossier des amendes de police 2019 a été préparé en concertation avec les conseillers municipaux et avec le support technique de LOZERE INGENIERIE. Pierre-Emmanuel DAUTRY présente le sujet. Trois propositions d'aménagement de sécurité routière ont été préparées : mise en place d'un coussin berlinois et d'une zone de rencontre à Vimbouches / pose de tremas dans le cadre de la signalisation contre le brouillard sur les hauts des voies communales/aménagement du parking à Lézinier. Les élus sont invités à délibérer sur ces propositions. Vote des élus en faveur de ces propositions : unanimité pour.

Pouvoir donné au Maire pour porter un recours en justice administrative contre l'Etat au sujet du refus de transfert de la compétence eau

Alain VENTURA présente le sujet. Le combat pour le refus du transfert en 2020 de la compétence eau à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère se poursuit. Un certain nombre de communes de la minorité de blocage prévue par la loi a pris des délibérations semblables à celle de la commune de VENTALON EN CEVENNES. Les parlementaires et la présidente du Conseil Départemental ont été tenus informés des démarches entreprises. Le député nous a assurés de sa totale implication sur le sujet. Il a notamment écrit à la préfète et posé une question écrite au ministère concerné

dont la réponse devrait faire l'objet d'une publication au Journal Officiel. Une démarche collective avec les communes de la minorité de blocage est à envisager. Il faut à ce titre délibérer pour permettre à Monsieur le Maire d'ester en justice au nom de la commune si cela s'avérait nécessaire, ainsi que lui donner délégation pour recourir aux services d'un avocat compétent en la matière. Il est précisé qu'une action commune est nécessaire avec les autres communes de la minorité de blocage afin que le recours soit efficace. Vote des élus en faveur de cette délibération : unanimité pour.

Compte rendu réunions et démarches au sujet du projet d'installation au Cros (Saint Frézal de Ventalon)

Sont présentées les dernières démarches entreprises concernant l'éventuelle installation de Mariama LOUNIS et de César VERDIER au Cros, à St Frézal. Deux réunions ont eu lieu à la mairie du Géripon à ce sujet, dont l'une en présence du Parc National des Cévennes. Le PNC serait prêt à ce que cette affaire devienne un projet pilote, innovant. Cela représente une ouverture très intéressante pour le territoire. La question de l'eau est cruciale (éventuelle radioactivité + teneur en arsenic). Les analyses nécessaires vont être effectuées à ce sujet. Au Pré des Maresques, la possibilité que le PNC autorise un abri pour les besoins de leur activité agricole est envisagée. Le projet doit donc encore cheminer afin d'articuler au mieux les désirs

de Mariama LOUNIS et César VERDIER, les souhaits du conseil municipal, et les impératifs juridiques et architecturaux du PNC. Il est précisé que les intéressés privilégient l'achat et ne souhaitent pas conclure un bail emphytéotique avec la commune. Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée par la commune pour le Cros. La commune est en attente de la réponse de la Direction Départementale des Territoires.

Subvention 2019 à l'ASA DFCI

La commune a reçu une demande de subvention de l'ASA DFCI pour l'année 2019 d'un montant total de 15 890 €. Au vu des difficultés de trésorerie de l'association, il est proposé de verser un premier acompte de subvention à l'ASA DFCI d'un montant de 10 170 €. L'ASA DFCI a en effet fait parvenir un courrier à la commune en ce sens. Vote des élus en faveur de cette subvention et du versement rapide d'un premier acompte : unanimité pour, sachant que Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Alain VENTURA, Pierre-Emmanuel DAUTRY et Camille LECAT se retirent du vote, compte tenu de leur implication dans l'association.

Distribution en eau potable du lieu-dit Cazalou

Camille LECAT présente le sujet. Emilie MERMET-BOUVIER a déposé en son nom propre un permis de construire pour un bâtiment mixte à Cazalou (St Andéol), habitation au rez-de-chaussée et bâtiment agricole à l'étage. Ce permis

remplace un permis précédemment accordé pour une habitation seule. L'instruction faite par la Direction Départementale des Territoires se révèle positive et le permis pourra être accordé. Ceci dit, s'agissant d'un bâtiment agricole à vocation de transformation, la commune doit s'engager à amener l'eau potable d'ici un an, par délibération et avant le 20 avril 2019. Or, il s'avère que la programmation de cette amenée d'eau est réalisée depuis de nombreuses années, que le marché a été passé avec une entreprise, que les crédits sont inscrits au budget AEP, mais que le projet n'est pas achevé car la commune souhaite attendre la construction du bassin à Poussiels (terrain en cours d'acquisition auprès de M. et Mme Bresseur). Néanmoins, même sans avoir construit le bassin, il est tout à fait possible d'approvisionner en direct sur le captage de Cabanis, les Estrèches, Cazalou, l'Adrech car le volume contenu dans les tuyaux sur les 2/3 km est suffisant pour faire réservoir et il ne reste que 300 mètres de tuyau à enfouir pour rejoindre le captage communal de Cabanis au tuyau. Monsieur le Maire insiste sur le fait que le projet d'adduction d'eau le long de la VC1 de Saint Andéol est prévu depuis de nombreuses années, retardé régulièrement et qu'il s'agit là d'une opportunité de relier enfin le réservoir de Lézinier au captage de Cabanis et de desservir au passage 3 mas isolés. Vote des élus en faveur de la distribution en eau potable destinée à la consommation humaine d'ici un an du lit-dit Cazalou, sachant

qu'un compteur sera posé en limite de propriété et que l'eau distribuée sera facturée conformément aux tarifs communaux : unanimité pour, sachant que Emilie MERMET-BOUVIER se retire du vote, compte tenu de son implication personnelle dans le dossier.

Délégation au Maire pour lancer les travaux relatifs au pont de Loubreyrou

Considérant les dégradations subies par le pont de Loubreyrou suite à un tassement côté amont section gauche, il est impératif de faire réaliser des travaux pour sécuriser cet ouvrage qui enjambe le ruisseau de Trappes et permet l'accès aux hameaux de la commune de VENTALON EN CEVENNES depuis le Collet de Dèze. Les travaux seront réalisés avec l'assistance de LOZERE INGENIERIE. La délégation permanente du conseil municipal au maire concerne uniquement les marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT et l'estimation prévisionnelle des travaux est supérieure à ce montant. Il est donc nécessaire de donner délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public relatif à la réhabilitation du Pont de Loubreyrou, ainsi que toute décision concernant les éventuels avenants s'y afférant, les crédits nécessaires étant inscrits au budget. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le maire devra rendre compte aux conseillers municipaux des décisions prises dans

le cadre de la délégation consentie. Vote des élus en faveur de cette délégation : unanimité pour.

Questions diverses

- Bureau des élus

Afin de favoriser une meilleure circulation de l'information, Camille LECAT précise que le bureau des adjoints sera dorénavant ouvert à tous les élus. Un « framadate » sera fait par Emilie pour savoir quel jour convient le mieux à la majorité des élus pour l'organisation des bureaux.

- Election d'un délégué à l'ASA DFCI Marc-François GOURDON était représentant communal suppléant auprès de l'ASA DFCI. Du fait de sa démission du conseil municipal, il convient d'élire un nouveau représentant de la commune à l'ASA DFCI. Jacques HUGON est candidat. Il est élu à l'unanimité.

Tous les points figurant à l'ordre du jour de la séance ayant été abordés, la séance est levée à 20 h 50.



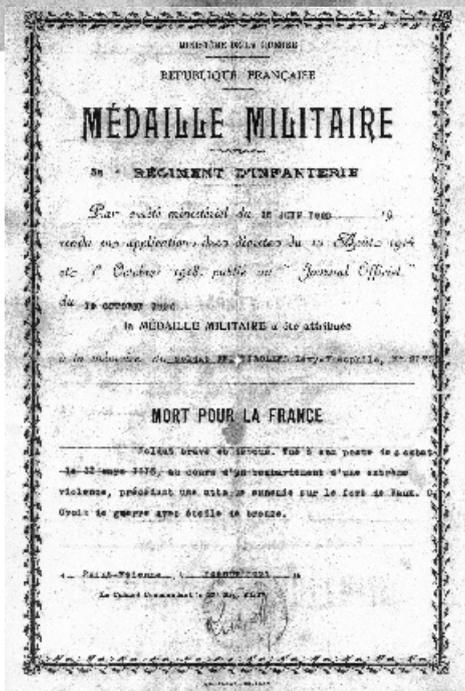
jeudi 16 Mars 1916

Bien le bonjour Madame
Legerolles

C'est avec une grande peine
que je viens vous annoncer cette
malheureuse nouvelle. Le 11 Mars
à 9 heures du soir j'ai vu mourir
à côté de moi le pauvre Lévi
votre mari il a été tué par un
obus qui a éclaté au milieu de nous
il était à terre et à nos blessés. Le pauvre
malheureux n'a pas souffert il est
mort en parlant avec moi et moi
je suis été enterré mais j'ai pas eu
de mal mais je suis sûr. Il m'a dit
dit que s'il lui arrivait quelque
chose que je vous écrive et qu'on vous
envoie l'argent qu'il aurait de sa lui
Alors on lui a trouvé la somme de

25 fr. Le Commandant de Compagnie nous
dit que lui vous les enverra. Mais dans
les cas ou vous ne les recevez pas vous
voudrais me le faire savoir la moitié
à Bibau qui est de l'ennemi que je n'ai
ou qui était le pauvre Lévi. Je crois faire
mon devoir de vous prévenir car peut
être vous le sauriez pas de quelque
temps. Donc je termine ma
lettre en vous serrant cordialement
la main

Bousquet Adrien
1^{er} escouade
2^e Bataillon
4 Compagnie
1^{er} escouade
S. O. N. 179





Respect à notre grand-père
FELGEIROLLES Lévy.

■
Josette Pimont, née FELGEROLLES
à Loubreyrou (St Frézal de Ventalon)

le 12 février 1939.

Jacqueline Chausson,

née FELGEROLLES à Avignon,

le 23 février 1944.

Brigitte BERNARD,

née FELGEROLLES à Avignon,

le 25 avril 1946.

Annie VON-KANEL,

née FELGEROLLES à Avignon,

le 30 avril 1950.

Tu me permets le tutoiement dans ce petit mot que je te fais parvenir dans l'au-delà. Tutoiement qui a été à l'origine de tes relations amicales avec cette nouvelle génération dont je faisais partie et que tu as accueillie ici à Saint Frézal dans les années 80 avec une grande chaleur humaine, une belle ouverture à la nouveauté, un magnifique élan d'enthousiasme quant à la réussite de nos aventures collectives et conjointes. Lors de ton deuxième mandat, tu admis sur ta liste deux « néos » fraîchement arrivés sur ta commune, Jean-Yves Pin et moi-même.

En 1982, je découvrais la vie municipale d'une petite commune rurale. Ta volonté d'ouverture à de nouvelles expériences nous a permis de nous installer ici durablement. Ta confiance dans notre avenir t'a encouragé à donner du travail aux jeunes artisans qui arrivaient de Paris, avec fort peu d'expérience, il faut le dire. Car, il est bien connu que c'est dans la confiance que les autres vous accordent que l'on poursuit dans sa voie, que l'on trouve le courage pour aller de l'avant et la récompense contre le doute.

Ton pari a été totalement réussi, puisque 40 ans après nous sommes toujours là !

Ensemble nous avons parié sur l'école. Son transfert de Pénens aux Abrits a été une belle victoire collective contre l'inertie de l'administration de l'Education Nationale d'alors. Ce fut le point de départ pour moi de la prise de conscience que l'avenir des Cévennes passait par ses enfants, leur bonheur à vivre et à grandir ici, dans un environnement préservé et magnifique, entourés de la sollicitude, non seulement des parents, mais aussi de leur maître, Henri Rouquet, des élus de Saint Frézal, et surtout de leur maire, bien décidé à faire prospérer de nouvelles générations. Enseignant toi-même, tu connaissais le prix que l'on doit donner à l'éducation. Alors, le conseil a voté les crédits pour les matériaux, les parents ont donné bénévolement de leur temps pour restaurer l'école des Abrits, désertée depuis de longues années.

La fête de l'école qui avait été lancée peu avant notre arrivée est devenue le point de rencontre de toutes ces volontés. L'amitié avec quelques habitants de Saint Andréol, alors parents d'enfants fréquentant les Abrits, a commencé à ce moment-là. Le deuxième week-end de juillet est devenu le rendez-vous annuel et intergénérationnel de tous les habitants qui souhaitaient voir se développer la commune autour de la fête des amis de Saint Frézal.

Que de souvenirs je garde de ce temps-là, où, présidant l'organisation de la fête, je devais avec toi veiller à la recette des nombreux stands, de la buvette.... L'argent « coulait à flots », enfin, pour nous c'était inédit : 30 000 francs de chiffre d'affaire !!! Billets que nous transportions par petits paquets vers le coffre-fort de la mairie tout au long de la soirée. Tu rayonnais de bonheur, puis tu revenais esquisser quelques pas de danse devant l'orchestre. Tu veillais à tout, à chacun, jeunes et moins jeunes, tu nous présentais les anciens, tu devais leur parler de nous pour qu'ils soient aussi bienveillants à notre égard. La fête durait tard dans la nuit. La commune avait, nous pensions, le « vent en poupe » ! D'autres projets ne tardèrent pas à émerger. Avec Jean-Yves Pin, nous sommes arrivés un jour au conseil comme des enfants qui attendent Noël, avec une proposition de construction d'une maison communale ; avec salle polyvalente, logement, atelier de transformation. Que ça ! ...Et tu as dit oui ! Le conseil a suivi. Cette salle nous te l'avons dédiée de ton vivant, c'était la moindre des choses, comme ta nomination en tant que Maire honoraire de Saint Frézal de Ventalon et ta décoration de l'Ordre National du Mérite ce jour-là par la préfète de Lozère. Les vicissitudes de la vie ont fait que l'atelier n'a jamais vu le jour, mais, toujours ouvert et prêt à rebondir pour peu qu'on t'y invite, l'équipe Lieber/Hugon t'a proposé d'en faire un gîte d'accueil pour classes vertes et groupes internationaux. C'est encore grâce à toi et à ton sens de l'équité contre certaines « réticences » que ce centre peut encore vivre aujourd'hui. Et puis, l'âge venant, tu as, dans la

continuité de la confiance placée dans les nouveaux venus, laissé ta place de maire à Jean-Claude en 2008. Il s'est attaché à poursuivre ton œuvre, maintenir l'élan autour de l'école, et de bien d'autres engagements.

Nous avons appris à tes côtés ce qu'était la vie d'une petite commune, les difficultés qu'il y a de se faire entendre, à drainer aides et subventions. Il faut dire ici que tes deux secrétaires, Christiane Martin et Christian Foucart étaient l'indispensable cheville ouvrière de notre politique. Sans eux, sans leur compétence, leur connaissance pointue de l'administration, leurs relations directes avec les bonnes personnes, nos projets auraient eu plus de mal à se réaliser.

Et justement, c'est le jour où nous sommes tous réunis pour fêter le départ à la retraite de Christian, entre tous les maires qui se sont succédé sur les trois communes de St Privat, St Hilaire, St Frézal, de leurs secrétaires réciproques, c'est ce jour-là, devant une assemblée d'amis, debout, un micro à la main sur l'estrade de la place de St Privat, sous un soleil radieux.... que tu as choisi de nous faire tes adieux. Tes derniers mots ont été pour ta chère mairie, son tapis « miteux », « mité », tu ne savais comment le qualifier, mais qui recouvrait la table du conseil. L'absence de confort des lieux, l'absence même de téléphone.....Nous n'en saurons pas plus !

Nous pleurons tous ton départ si soudain. Nous réalisons tous, certainement comme moi-même, qu'une page immense vient de se tourner. Nos deux fidèles employés, Philippe et Christian, partis à la retraite cette année, et toi aujourd'hui qui pars pour de bon, entouré d'une haie d'honneur, pour cette terre cévenole que tu as aimée passionnément. Mais dors en paix, Etienne, nous veillerons à ce qu'elle reste ta terre, celle de toutes ces générations qui l'ont façonnée de leurs mains et avec leur cœur.

Adieu Etienne.

Marie-Christine Lieber

Avanta'jeux

Je suis heureuse de pouvoir vous présenter AVANTA'JEUX : mon entreprise de prestation d'animation autour du jeu.

Claire-Lise Chapelle, ludothécaire et animatrice sociale, je suis chez « Mine de Talents » depuis quelques mois ce qui me permet de lancer mon activité. Je propose des animations « jeux » grâce à une cinquantaine de jeux de sociétés, mais aussi grâce à mes jeux XXL fabriqués par Benjamin Chapelle, artisan menuisier de la commune et mon époux également ! J'interviens dans toutes sortes d'établissements (EHPAD, écoles, MAS, etc...) mais aussi lors de manifestations publiques (festivals, marchés, fêtes votives, etc...) ou privées (anniversaire, baptême, mariage...), sans oublier les soirées jeux entre copains.

Voici plusieurs dates où vous pourrez venir jouer et découvrir mes animations :

- Soirées jeux pour tous à la bibliothèque du Pont de Montvert de 18 h à 21 h les : 29 juin, 18 juillet, 13 août et le 25 septembre (horaires à définir ultérieurement). Les parents sont les bienvenues avec leurs enfants (à partir de 8 ans).
- Marchés nocturnes du Pont de Montvert le 19 juillet et le 9 août à partir de 18 h sur le quai.
- Festival 48ème de Rue le samedi 6 juillet toute la journée à Mende
- Festival de Langlade le samedi 24 août après-midi à Langlade.

Alors venez découvrir le plaisir de jouer à tout âge, j'espère vous rencontrer très bientôt !!



Claire-Lise Chapelle



Jeux XXL



Jeux de société

Contact

Facebook : avanta'jeux

Tel : 06.63.20.85.77

Mail : chapelleclairelise@yahoo.fr